

# LE DEVOIR

VOL. XC - N° 275

LE JEUDI 2 DÉCEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

LES ACTUALITÉS

**ACCÈS EN ANGLAIS AUX SERVICES DE SANTÉ: QUÉBEC NE VEUT PLUS DE L'ARGENT D'OTTAWA**  
PAGE A 3



LES ACTUALITÉS

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE: CHEVRETTE VEUT LÉGIFÉRER AVANT L'ÉTÉ PROCHAIN**  
PAGE A 4

LE MONDE

**TCHÉTCHÉNIE: UNE AFFAIRE D'UN À TROIS MOIS, DIT MOSCOU**  
PAGE B 5



## Clinton plaide pour une OMC plus ouverte

*Pettigrew est chargé de jeter des ponts avec les pays en développement*

MANON CORNELIER  
ENVOYÉE SPÉCIALE  
DU DEVOIR À SEATTLE



Bill Clinton

Malgré la tenue de quelques manifestations, la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce a atteint sa vitesse de croisière hier, avec ce que cela suppose de positionnements, de négociations en coulisses mais aussi d'efforts pour tenter de combler les fossés existants, en particulier celui, très important, qui persiste entre les pays en développement et les pays développés.

Le ministre canadien du Commerce extérieur, Pierre Pettigrew, s'est d'ailleurs fait confier un rôle de premier plan à cet égard. Il a hérité de la présidence d'un des cinq groupes de travail mis sur pied pour tenter d'en arriver, d'ici demain, à un consensus sur l'ordre du jour des négociations. Il dirigera le groupe qui se penchera, entre autres, sur la difficulté que rencontrent les pays en

VOIR PAGE A 8: OMC

■ La Francophonie s'intéresse à Seattle, page A 3

## La police sur le pied de guerre

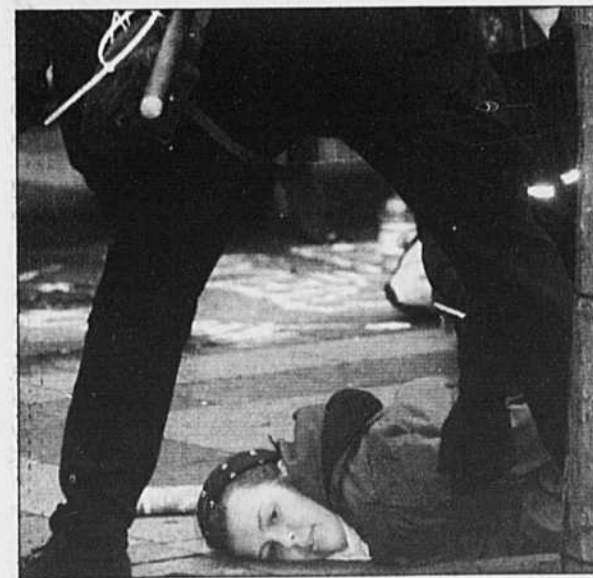
*Les véritables opposants en paient le prix*

MANON CORNELIER  
ENVOYÉE SPÉCIALE À SEATTLE

Les véritables opposants à l'Organisation mondiale du commerce ont payé le prix hier du vandalisme fait la veille par une poignée de fauteurs de trouble qui ont tenu la police de Seattle en haleine mardi soir.

Indifférents au message que voulaient transmettre les milliers de manifestants qui ont bloqué sans violence le centre-ville de Seattle et retardé les travaux de la conférence ministérielle de l'OMC, les vandales ont en effet provoqué une réaction musclée de la part des autorités et occulté le but premier de la mobilisation populaire.

VOIR PAGE A 8: GUERRE



REUTERS

Changement de tactique: une centaine d'arrestations.

MÉTÉO

Montréal Ennuagement le matin. Québec Ciel variable. Max: -1 Min: -13

Max: 1 Min: -8 Détails, page B 6

INDEX

Annonces ..... B 4 Idées ..... A 7  
Bourse ..... B 3 Le monde ..... B 5  
Avis publics ..... B 6 Les sports ..... B 6  
Culture ..... B 8 Montréal ..... A 5  
Économie ..... B 1 Mots croisés ..... B 4  
Éditorial ..... A 6 Télévision ..... B 7

www.ledevoir.com

## Québec prépare un programme de reboisement massif

*Il faut augmenter de 22 % le rendement des forêts pour répondre à la demande*

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Après avoir nié pendant des mois la thèse centrale du film de Richard Desjardins, *L'Erreur boréale*, qui soutenait que la coupe forestière dépassait la capacité de régénération des forêts, Québec s'apprête à annoncer un programme de reboisement massif qui transformerait en plantations 50 000 hectares de forêt par année pour hausser la productivité globale des forêts québécoises de 22 %

d'ici 60 ans afin de faire face à la demande prévisible.

Cette stratégie, que le ministre des Ressources naturelles Jacques Brassard s'apprête à dévoiler d'ici trois semaines, apparaît dans une «version préliminaire», datée du 25 octobre, du *Document d'orientation sur la mise à jour du régime forestier*, que *Le Devoir* a obtenu au cours des derniers jours.

Ce document doit faire l'objet d'une consultation publique, laquelle débouchera sur un projet de loi censé rendre opérationnelle d'ici 2004 la réforme de la gestion forestière.

Selon le document en préparation au ministère des Ressources naturelles (MRN), cette hausse artificielle de la productivité des forêts coûtera 65 millions par année. La quasi-totalité de cette somme sera assumée à même les redevances payées par les exploitants de la forêt publique, qui en seront éventuellement les principaux bénéficiaires. Le programme créera 1800 emplois par année, dont on ne sait s'ils seront permanents ou saisonniers.

VOIR PAGE A 8: FORÊT

## Un combat loin d'être gagné



REUTERS

Distribution de condoms hier à Saint-Petersbourg. À la vitesse où se développe l'épidémie, selon les autorités russes en matière de prévention du sida, 10 % de la population risque d'être atteinte par la maladie dans cinq ans.

Douzième journée internationale contre le sida

## Le Canada débloque 50 millions de plus pour l'Afrique

*D'ici dix ans, 40 millions d'enfants africains seront «orphelins du sida»*

LE DEVOIR

Tandis que le taux d'infection au VIH ralentit au Canada, le virus mortel continue sa progression fulgurante sur le continent africain. 70 % des 33,6 millions de personnes infectées vivent en Afrique subsaharienne alors que la région ne compte que 10 % de la population mondiale. Aussi, le Canada, qui a déjà investi quelque 55 millions de dollars pour combattre le fléau en Afrique, accordera 50 millions additionnels aux cours des cinq prochaines années.

«Le problème du sida déstabilise toute l'Afrique, ce n'est pas un problème isolé», a lancé la ministre de la Coopération internationale, Maria Minna, à l'occasion de la douzième journée internationale contre le sida. Elle a rappelé que d'ici dix ans, plus de 40 millions d'enfants africains seront orphelins parce que leurs parents seront

morts du sida. Certaines communautés craignent pour leur existence même, alors qu'elles prévoient de perdre la moitié de toute leur population active aux griffes de la maladie.

En attendant que d'autres organismes se manifestent, les 50 millions seront donc principalement investis par l'entremise du Centre de coopération internationale en santé et développement, l'université de Manitoba et l'Association canadienne de santé publique, trois organisations œuvrant déjà sur le terrain.

L'université de Manitoba a d'ailleurs marqué quelques points depuis 1996 au Kenya, une des régions du globe les plus touchées avec l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et le Malawi. Le taux d'utilisation du condom est passé de 4 % à 80 % en trois ans alors que des programmes de sensibilisation ont impliqué 2500 travailleurs du



REUTERS

Centre-ville de Sofia, en Bulgarie: une employée de la Croix-Rouge participe à une campagne de sensibilisation.

sexe et des propriétaires de bars. On estime que 2500 cas d'infection sont ainsi évités chaque année tandis que le taux de

■ Manque d'assiduité dans la prise des médicaments anti-VIH, page A 3

VOIR PAGE A 8: SIDA

VOIR PAGE A 8: UMQ

## Boisclair propose de créer un fonds de réserve pour les besoins futurs en santé

*Une sorte de régime des rentes pour faire face aux coûts liés au vieillissement de la population*

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Répondant à l'appel de sa collègue Pauline Marois, qui veut entamer une discussion sur de nouveaux modes de financement du réseau public de santé, le ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, préconise de créer un fonds capitalisé, à l'image du régime des rentes, pour faire face à l'accroissement des coûts causés par le vieillissement accéléré de la population québécoise.

Au cours des prochaines semaines, André Boisclair présentera une proposition en ce sens au conseil de sa circonscription de Gouin. «Le financement du système de santé au Québec, il faut ouvrir cette question-là, a livré le ministre au cours d'une entrevue accordée au *Devoir*. «Est-ce qu'il ne serait pas opportun qu'on commence à capitaliser des revenus pour assurer les dépenses de santé des générations futures?»

Comme le régime des rentes du Québec, des cotisations spéciales définies comme

telles et payées par les contribuables alimenteraient ce fonds de réserve, distinct du fonds consolidé de l'État. Les sommes qui s'y amasseraient seraient essentiellement réservées à des dépenses de santé à venir, lorsque le vieillissement de la population taxera trop lourdement les finances publiques. Ce fonds pourrait servir à financer certaines dépenses de santé seulement et non pas l'ensemble du réseau, dans des secteurs ciblés comme les soins à domicile ou les centres de soins de longue durée, a mentionné M. Boisclair.

Statistiques à l'appui, le ministre a signalé que, de 2000 à 2030, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Québec passera de 12 à 24 % de la population totale, un vieillissement accéléré, plus rapide que dans le reste du Canada, qu'aux États-Unis ou qu'en France. Le nombre de Québécois âgés de plus de 70 ans doublera en 30 ans. Or, tandis que l'État dépense en moyenne 1000 \$ par année pour les soins requis par

VOIR PAGE A 8: SANTÉ

# Cliquez

sur



# www.eposte.ca

et vous pourriez gagner

# 100 000 \$

Participez à une autre première canadienne. Contribuez à bâtir le monde de demain et à faire du Canada le pays le plus branché au monde – utilisez la Poste électronique<sup>MC</sup>. Rendez-vous à [www.eposte.ca](http://www.eposte.ca) et inscrivez-vous afin d'obtenir votre propre Boîte aux lettres électronique<sup>MC</sup>, entièrement **sécurisée** et **gratuite**.

La Poste électronique vous permet d'envoyer et de recevoir votre courrier, y compris vos factures, en toute sécurité. Éventuellement, vous pourrez recevoir de la correspondance provenant des magasins, institutions financières, organismes gouvernementaux et autres établissements de votre choix, et même décider quelles publicités vous désirez recevoir. Tout cela, **gratuitement**. Au fur et à mesure qu'elle évoluera, la Poste électronique vous offrira de plus en plus de possibilités. Toujours à partir d'un seul site Web, et en parfaite **confidentialité**.

**Hâtez-vous d'obtenir votre boîte aux lettres électronique.**

**Participez à une autre première canadienne.**

**Inscrivez-vous, activez votre boîte aux lettres et courez la chance de gagner 100 000\$.**

Pour en savoir plus, composez le 1 877 885-8049.



[www.eposte.ca](http://www.eposte.ca)



MC Marque de commerce de la Société canadienne des postes, utilisée sous licence.  
† Le symbole « aile », marque de commerce de la Société canadienne des postes,  
et le symbole « e », marque de commerce de Cebra Inc., sont utilisés sous licence.

Pour en savoir plus sur la POSTE ÉLECTRONIQUE<sup>MC</sup> ou sur le règlement du concours, composez le 1 877 885-8049 ou rendez-vous à [www.eposte.ca](http://www.eposte.ca). Le concours commence le 26 novembre 1999 et se termine le 14 janvier 2000. Aucun achat requis pour participer au concours. On peut y participer de deux manières: 1) en s'inscrivant et en activant une BALEC<sup>MC</sup>; 2) s'il est impossible de s'inscrire par voie électronique, on peut envoyer ses nom, adresse et numéro de téléphone dans une enveloppe portant la mention « CONCOURS DE LA POSTE ÉLECTRONIQUE INSCRIVEZ-VOUS ET GAGNEZ », à l'adresse suivante: C.P. 1169, 31, rue Adelaide Est, Toronto, ON M5C 2K5 (limite d'une inscription par personne par la poste). Tous les titulaires de BALEC<sup>MC</sup> seront automatiquement inscrits. Si vous ne souhaitez pas participer à ce concours, il suffit de nous en informer par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus. Tous les gagnants du concours devront s'engager à respecter le règlement et, pour avoir droit à leur prix, devront répondre correctement à une question réglementaire, dans un laps de temps limité. La valeur des prix est établie comme suit: 6 prix hebdomadaires de 10 000\$ CA et un grand prix de 100 000\$ CA. Les chances de gagner sont fonction du nombre d'inscriptions admissibles reçues. On peut obtenir le règlement complet du concours en faisant parvenir une demande écrite à l'adresse mentionnée plus haut ou à [www.eposte.ca](http://www.eposte.ca). Le concours est exclusivement réservé aux résidents du Canada.

# LE DEVOIR

# ACTUALITÉS



Jean Dion

## Ça ne fait pas propre

Il y a une dizaine d'années, quand les dominos ont amorcé leur chute, quand le mur de Berlin s'est transformé en gravats à lancer à la gueule des tortionnaires, quand l'URSS s'est écroulée sous le poids de sa propre horrible bêtise, des petits malins se sont mis en frais d'annoncer la fin de l'Histoire. En soi, l'expression est absurde: tant qu'il y aura du temps et des êtres humains à se demander comment le passer, vous pouvez parier votre amour du prochain qu'il y aura des bruits de bottes, du comptage de fric, des exécutions sommaires et des cerceaux à l'œuvre pour trouver le meilleur moyen de faire la passe. Toutes choses qu'on appelle l'Histoire, peut-être par pudeur mais plus sûrement parce qu'on s'en sacré.

Il fallait plutôt comprendre que la fin de l'Histoire voulait dire la fin de la guerre entre deux systèmes, et surtout le triomphe du meilleur. Le communisme avait proposé la libération d'entre les libérations, mais c'était sans compter le facteur humain, qui a provoqué l'exact contraire, et l'effondrement était inévitable. Ne restait que le capitalisme, seul garant du bonheur universel, de la liberté et de la paix pour au moins trente mille ans.

Mais c'était peut-être, là encore, sans compter le facteur humain.

Nul doute que ces messieurs, car ce sont surtout des messieurs, qui ont convergé sur Seattle auraient aimé que la fin de l'Histoire soit une réalité. Ils y ont d'ailleurs travaillé très fort, usant de tous les recours possibles et de leur infini pouvoir pour bien montrer qu'il ne restait plus au monde qu'une seule idée, donc forcément la bonne, une idée à laquelle ils ont donné un caractère d'inéluctabilité, voire une origine providentielle. Est née la mondialisation, venue d'on ne sait où, apparue comme par enchantement, parmi nous pour rester et pour notre plus grand bien, nouveau dogme de la nouvelle religion planétaire, le commerce. La mondialisation, voyez-vous, on ne peut rien faire contre ça. Rien. Aussi bien en prendre son pied.

Les messieurs de Seattle auraient aimé que l'Histoire soit finie. Cela aurait évité que des casse-pied — pied au singulier, comme celui pris — ne viennent enquiquiner leurs tractations au sommet et laissent croire à des gens mal informés qu'il y a peut-être autre chose sous le ciel que leur marché aux putes asocial, amoral et apatride (ce trio de qualificatifs est de Chartrand). Cela leur aurait permis de mener leur business dans l'ordre, la discipline, l'efficacité, et sans froisser leurs complaisances.

Alors que là, ils sont obligés de se barricader derrière les flics, les matraques et le poivre en aérosol. Et ça, ça ne fait pas propre. Ça ne fait pas civilisé. Ça fait république de bananes et dictature assiégee alors que la mondialisation, c'est la démocratie en mode accéléré; pas besoin d'aller bien loin pour s'en convaincre, notre Jean Chrétien à nous nous l'a dit cent fois: plus il y aura de stock acheté de et vendu à une république de bananes, moins les droits de la personne y encourront le risque de glisser sur la pelure.

Et ça ne fait pas très Seattle non plus. Seattle, c'est une porte ouverte sur le majestueux Pacifique et ses formidables débouchés. C'est le fief de Bill Gates. C'est la ville où un joueur de baseball, misère, un joueur de balle vite de refuser un contrat de 140 millions \$ US pour huit ans. Seattle maintenant aux prises avec un état d'urgence assorti d'un couvre-feu et d'une petite visite de la US National Guard. C'est beau à voir.

Mardi soir, au réseau CBC, un monsieur d'Aquino, chef du Conseil machin de l'entreprise canadienne, racontait que la rencontre de l'Organisation mondiale du commerce était un exercice hautement démocratique. À preuve, ce sont des gouvernements élus qui y participent et y défendent les intérêts de leurs citoyens.

Leurs citoyens? Cela signifierait donc, par exemple, que lorsque le Parti conservateur s'est mis à prôner le libre-échange au milieu des années 1980, il y était poussé par un courant irrésistible provenant du petit peuple et non de ses amis haut placés de toujours. Ha ha. Dis-moi qui te finance et je te dirai sur quel perron tu n'iras pas faire, restons dans les limites de la bienséance, tes besoins.

Ils disent aussi, les grands de ce monde, que la mondialisation n'est pas la cause des problèmes évoqués, que l'OMC n'a au fond pour but que de régler le bordel (quoiqu'une sauvagerie réglementée puisse encore être pas mal sauvage) et que les manifestants de Seattle, et d'ailleurs, ont des revendications non seulement non fondées mais aussi éparses, fragmentées, toutes mêlées en quelque sorte.

Bien sûr, il y a dans le concert des protestations l'environnement, les droits de la personne, les normes du travail, l'alimentation, l'exploitation, la souveraineté, la protection des animaux, la culture, même la religion. Et après? Qui a décidé que la mondialisation serait un immense fourre-tout doté du plus petit nombre de contraintes possibles, et au plus fort la poche?

Et puis, si au fond on avait encore le droit — même si nous ne sommes pas tous des spécialistes du commerce multilatéral et visons parfois à côté de la cible — de dire qu'on n'est pas d'accord, ou qu'on a peur, ou de protester contre l'indécence, ou contre la richesse ostentatoire, ou contre l'injustice, ou contre le scandale permanent, ou de tirer dans un tas qui le mérite, ou de dénoncer l'économisme triomphant, ou de leur cracher à la gueule que ça va faire?

Et si ça tourne à la violence, encore que très marginale, deux questions. À qui la faute? Depuis quand le capitalisme est-il paisible? Pas besoin de casser des vitres pour être violent. Une seule mise à pied sur fond de ronflants profits suffit.

Le président Clinton a déclaré que les gens dans la rue devraient «faire partie» du processus. Le président de l'OMC, Michael Moore, a dit que «des progrès [au chapitre de la transparence] peuvent seulement être accomplis à travers un dialogue constructif». On a tous déjà entendu cela quelque part.

Pourtant, même ici, dans le meilleur pays du monde, les manifestations finissent de plus en plus dans les affrontements avec la police. Et on attend toujours de voir comment il est possible d'engager un dialogue constructif quand l'autre se cantonne derrière un nuage de gaz lacrymogène.

jdion@ledevoir.com

Accès à des services de santé en anglais

## La fin d'une entente Ottawa-Québec suscite un émoi chez les anglophones

La minorité anglophone a toujours craint de faire les frais des querelles qui affligent les relations Ottawa-Québec. Une autre entente vient de tomber et la communauté est en émoi. Mais le gouvernement Bouchard se montre rassurant.

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Ottawa ne contribuera plus au financement des programmes visant à assurer aux anglophones l'accès à des services de santé et des services sociaux dans leur langue. Québec prend tout en charge et paiera la note.

Au cours des cinq dernières années, le fédéral a contribué pour 2,25 millions de dollars aux initiatives du gouvernement québécois visant à favoriser l'accessibilité des services sociaux et de santé aux personnes d'expression anglaise.

Cette entente Canada-Québec a pris fin en mars dernier et Québec a tout simplement décidé de ne pas la renouveler. Une décision qui ne modifie en rien les programmes

en vigueur ni les sommes d'argent qui y sont consacrées, a fait observer hier au *Devoir* un porte-parole de la ministre Pauline Marois.

La mise à mort de l'entente était depuis quelques semaines appréhendée par la communauté anglophone, qui avait commencé à alarmer l'opinion publique. De tous les groupes de pression anglophones ont émané des cris d'indignation, des exhortations visant à convaincre le gouvernement Bouchard de renouveler l'entente.

Les lamentations les plus pressantes sont parues dans le quotidien *The Gazette* mais sans parvenir à ébranler la détermination de Québec. En dernier recours, The English Speaking Catholic Council (le Conseil catholique d'expression anglaise) a voulu attirer l'attention du *Devoir* et l'a invité à se pencher sur la gravité de ce dossier. Dans une lettre unilingue anglaise adressée à l'éditorialiste Michel Venne, le directeur exécutif de ce groupe de pression, Martin Murphy, s'inquiète des intentions du gouvernement et du caractère secret de ses manœuvres.

Le Conseil catholique d'expression anglaise a également écrit à la ministre Pauline Marois pour faire valoir que cette entente Canada-Québec aurait dû être renouvelée. Et dans l'hypothèse contraire, il pose trois questions à

la ministre: 1. qu'est-ce qui va remplacer l'entente? 2. quel sera la mesure du financement pour chacune des mesures qui seront maintenues en vigueur? 3. est-ce que l'appui financier du gouvernement à ce programme sera maintenu sur une base permanente?

Conformément à la loi 101, il existe une telle chose que le «Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise». Cette exécution gouvernementale est aujourd'hui présidée par Eric Maldoff, autrefois président d'Alliance Québec. Le printemps dernier, dans un avis soumis au gouvernement, M. Maldoff recommandait non seulement que l'entente Canada-Québec soit renouvelée mais qu'elle soit améliorée.

A son avis, plusieurs facteurs plaident en faveur du maintien de ces mesures visant à soutenir l'accès aux services de langue anglaise: les nouvelles tendances démographiques qui affectent les communautés d'expression anglaise; la consolidation des changements apportés récemment au réseau socio-sanitaire; l'intégration des besoins des personnes d'expression anglaise dans les processus de planification régionale et la mise en application des programmes d'accès.

## La Francophonie s'intéresse au sommet de Seattle

CHRISTIAN RIOUX  
CORRESPONDANT  
DU DEVOIR À PARIS

La Francophonie vient de créer un groupe de travail permanent pour suivre les négociations sur la diversité culturelle à l'occasion du sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui a lieu à Seattle. Ce sera une «porte d'entrée» de plus permettant au Québec de se faire entendre et de suivre ce dossier, a déclaré la ministre québécoise des Relations internationales.

Sortant de la 14<sup>e</sup> Conférence ministérielle de la Francophonie, Louise Beaudoin s'est réjouie que la Francophonie ait choisi d'envoyer des observateurs à Seattle et de créer un comité permanent sur cette question, dont le Québec sera membre avec le Canada.

Il s'agit, selon la ministre, d'une troisième «porte d'entrée pour savoir ce qui se passe et s'informer sur la question». Le Québec participe déjà à la délégation canadienne (sans droit de parole) et a créé avec la France un comité pour réfléchir aux enjeux de cette négociation. Louise Beaudoin estime ce nouveau groupe de travail nécessaire même si le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, Guy Julien, est déjà à Seattle. Car, dit-elle, «le Canada est peu enclin à partager les informations».

L'idée selon laquelle les États-Unis seraient prêts à maintenir le statut quo en matière d'exception culturelle n'est «que du bluff», selon la ministre. «Je ne crois pas ça un instant. Ils sont très intéressés, on l'a vu avec les magazines au Canada.» Louise Beaudoin fait par ailleurs confiance à la France pour défendre l'exception culturelle. «Je les vois mal s'écraiser!»

La Conférence des ministres de la Francophonie clôturait ses travaux mardi en réitérant que «les biens culturels ne doivent en aucune façon être réductibles à leur seule dimension économique». Ce qui ne signifie pas que les pays membres s'entendent sur le lieu — OMC ou UNESCO (comme le proposent la France et le Québec) — où la discussion sur la diversité culturelle doit être menée, a précisé le secrétaire général de l'organisation, Boutros Boutros-Ghali.

La conférence présidée par le secrétaire d'État canadien chargé de la Francophonie, Ronald Duhamel, a aussi annoncé la tenue d'un symposium à Bamako (Mali) à l'automne sur le bilan des pratiques de la démocratie dans le monde francophone. Ce symposium devrait constituer une étape vers la création d'un observatoire de la démocratie tel que l'avait proposé la France au sommet de Moncton. Les ministres ont de plus annoncé que l'Agence intergouvernementale de la Francophonie consacrerait 30 % de ses budgets à la jeunesse.

Boutros Boutros-Ghali a été chargé de formuler des propositions pour la relance de l'Agence universitaire francophone dont le mandat du directeur général, Michel Guillou, n'a pas été renouvelé après qu'il eut été accusé d'avoir réalisé des dépenses somptuaires. Le secrétaire général de la Francophonie a qualifié ces manquements de «petits détails tout à fait secondaires».

Louise Beaudoin participait hier aux Invalides aux funérailles de l'ancien ministre gaulliste et vieil ami du Québec Alain Peyrefitte. «C'est la fin des grands ténors», dit-elle. Le soutien au Québec est maintenant «plus difficile. [...] Il est entré dans les mœurs». Louise Beaudoin rappelle que le premier ministre Lucien Bouchard devrait venir en visite officielle en France avant le mois de mai 2000.

## VIH: 45% des malades négligent leurs pilules

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

Près de la moitié des personnes sous médication anti-VIH commettent à cet égard quatre «infidélités» par semaine à leur régime strict de médication, révèle un sondage pancanadien auquel ont participé 320 personnes atteintes du VIH.

Ces chiffres ont été rendus publics, hier, en conférence de presse, à l'occasion de la journée mondiale du sida.

«La fidélité au traitement est essentielle», a commenté le Dr Eric-Albert Lefebvre. Le premier traitement antiviral qu'un individu va prendre va être celui qui va être le plus efficace pour ralentir la progression de la maladie.

«On voit dans le sondage que 45 % des gens ont manqué trois doses par semaine. Une étude américaine a suggéré qu'il fallait adhérer à plus de 95 % des doses [ce qui n'exclut qu'une dose par semaine] pour tirer le maximum de profit du traitement antiviral», a fait valoir le médecin, qui œuvre à la clinique médicale L'Actuel.

La non-assiduité est un problème courant bien connu qu'il est possible d'observer chez les personnes atteintes d'autres maladies, par exemple les maladies cardiovasculaires et le diabète où 50 % des malades ne respectent pas les directives touchant les précautions d'emploi.

Pour les personnes porteuses du VIH, le Dr Lefebvre croit que la «fidélité» pourra augmenter quand les traitements seront plus simples ou quand le nombre de comprimés à prendre sera moindre. À l'heure actuelle, le sondage a révélé que les Canadiens vivant avec le VIH/sida prennent en moyenne 20,1 pilules par jour pour traiter leur maladie.

D'où l'idée du Dr Lefebvre d'écrire une plaquette d'une soixantaine de pages où sont fournis des trucs pour augmenter l'assiduité aux médicaments.

Les effets secondaires indésirables et la lassitude à prendre des pilules et à subir les contraintes du traitement sont les raisons les plus souvent fournies. Le sondage a été commandé par deux compagnies pharmaceutiques, GlaxoWellcome et BioChem Pharma.

EN BREF

### Les Cris veulent en être

(PC) — Les Cris devront participer directement à l'élaboration de toute politique de gestion de l'eau dans le nord du Québec. C'est ce que le grand chef du Grand Conseil des Cris du Québec, Ted Moses, a affirmé hier, lors d'une audience organisée conjointement par la Commission sur la gestion de l'eau du Québec du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) et le Comité consultatif sur l'environnement de la Baie-James. M. Mose a condamné l'attitude générale du gouvernement québécois

vis-à-vis les Cris et les autres autochtones de la province, une attitude dictée, selon lui, par ses projets souverainistes. «Le statut et les droits des peuples autochtones ne sont reconnus que s'ils ne font pas obstacle aux aspirations sécessionnistes du gouvernement», a affirmé M. Moses. Cette stratégie gouvernementale de domination mine les relations entre Québec et les autochtones. Il a plaidé en faveur d'une approche constructive afin de mettre fin à ce cycle de méfiance et de dépendance. Il a notamment invité le gouvernement à négocier de nouvelles ententes avec les autochtones.

LE TRAVAIL AU NOIR  
LE TRAVAIL AU NOIR  
LE TRAVAIL AU NOIR  
C'EST DU VOL  
LE TRAVAIL AU NOIR  
LE TRAVAIL AU NOIR  
LE TRAVAIL AU NOIR  
LE TRAVAIL AU NOIR  
LE TRAVAIL AU NOIR  
LE TRAVAIL AU NOIR

Québec

LOGIQUES

Une introduction fascinante aux nouvelles technologies de l'information.

ITRÉ  
Cyberscénario

Luc Hétu

ISBN 2-89381-668-1 - 176 p.

24,95 \$

Les Éditions LOGIQUES inc.

En vente partout  
Distribution exclusive: Québec-Livres

POUR AVOIR L'HEURE JUSTE À L'AUBE DU NOUVEAU MILLÉNAIRE

Le seul annuaire économique et géopolitique mondial

l'état du monde 2000

Annuaire économique géopolitique mondial 2000

LA Découverte/Boréal

En collaboration avec

LE DEVOIR CKAC 730  
RADIO-MÉDIA

• trace le bilan de l'année pour les 225 pays du monde

• offre des analyses thématiques sur les tendances planétaires actuelles

• la meilleure source d'information pour comprendre le monde d'aujourd'hui

678 pages • 27,95 \$  
<http://www.editionsboreal.qc.ca>

Boréal  
Qui m'aime me lit.

## • LES ACTUALITÉS •

### Dumont propose la paix constitutionnelle (bis)

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, est revenu à la charge en présentant de nouveau un projet de loi imposant la paix constitutionnelle, en tous points semblable au projet de loi mort au feuillet et présenté en octobre 1998 à quelques jours du déclenchement des dernières élections.

Reprenant la liste des 22 champs de compétence exclusive que réservait le rapport Allaire au gouvernement du Québec, la «Loi sur la proposition québécoise de paix constitutionnelle» offre au Canada une trêve s'étendant jusqu'à la fin de la 36<sup>e</sup> législature, période qui pourrait aller jusqu'à huit ans et au cours de laquelle le Québec ne tiendrait pas de référendum. Ce moratoire permettrait au Québec, aux autres provinces et au gouvernement fédéral de négocier sans la menace de la tenue d'un autre référendum, une réforme constitutionnelle ambitieuse.

À l'Assemblée nationale, M. Dumont a indiqué que cette proposition, que les députés sont appelés à voter à l'unanimité, vaut mieux que la stratégie du Parti québécois, basée «sur un autre référendum hypothétique, sur des conditions gagnantes auxquelles personne ne croit».

Au cours d'une conférence de presse où il était accompagné par le politologue Guy Laforest, M. Dumont a dû admettre que lui-même ou son parti n'avait pas tâté le terrain en entamant des discussions sur cette proposition avec des représentants des autres provinces ou du gouvernement fédéral. «J'ai assez d'indices qu'il y a de la place pour la discussion pour penser que ça vaut la peine», a-t-il évoqué.

Répliquant à M. Dumont, le premier ministre Lucien Bouchard a profité de l'occasion pour rappeler l'absence d'un programme constitutionnel au Parti libéral, soulignant qu'il y a plus «de tentatives d'innovation constitutionnelle dans la tête du seul député de l'ADQ que dans la tête de tous les députés du Parti libéral». En revanche, M. Bouchard est tombé à bras raccourcis sur la proposition de l'ADQ, la taxant d'«irréaliste», de «solution qui mettrait le Québec à genoux devant le gouvernement fédéral» et de «catalogue de demandes sans aucune espèce de poids et de rapport de force». Le premier ministre a rappelé que le rapport Allaire, en 1991, prévoyait la tenue d'un référendum sur la souveraineté si les négociations échouaient.

EN BREF

### Le coût d'une grève

(Le Devoir) — Avec la désaffiliation du Syndicat des infirmières et infirmiers de l'est du Québec (SIEQ), la cotisation spéciale que devra verser chaque infirmière sera de 447 \$ plutôt que les 433,67 \$ initialement prévus. Cette cotisation servira à répartir entre tous les membres de la Fédération des infirmières du Québec (FIQ) les pertes salariales et les heures de travail perdues à cause de la grève estivale, ainsi qu'un remboursement du fonds de grève et du prêt contracté auprès des autres syndicats infirmiers du pays. Selon la porte-parole de la FIQ, Michelle Poulin, quelques amendements concernant notamment le calcul des heures perdues ont été battus avant que la proposition principale soit adoptée «à très forte majorité» lors du congrès spécial qui se tenait hier à Saint-Hyacinthe. Le montant de 447 \$ représente le maximum que la grève aura coûté aux infirmières. Celles qui ont le plus débrayé recevront donc un remboursement tandis que d'autres n'auront à payer que la différence du montant que leur syndicat local versera à la FIQ en leur nom.

### Droits des jeunes travailleurs

(Le Devoir) — Dans le cadre des travaux préparatoires du chantier emploi du Sommet du Québec et de la jeunesse, les représentants jeunesse de la CEQ, de la FTQ et de la CSN ont dressé hier la liste de leurs demandes au gouvernement. En premier lieu, ils exigent une réforme du Code du travail, qui répondrait aux nouveaux enjeux concernant la protection des emplois de qualité, la défense des droits des travailleurs, l'accès à des emplois de qualité et le droit à la syndicalisation. Les représentants veulent également qu'une formation de base soit offerte aux élèves du secondaire concernant leurs droits fondamentaux. Enfin, les jeunes proposent au gouvernement d'encourager la création et le maintien des emplois en accordant des crédits d'impôt aux entreprises.

### Sécurité routière

## Autres consultations sur le port du casque et le virage à droite

Chevrette dépose un livre vert dans le but de légiférer avant l'été

Guy Chevrette veut améliorer la sécurité routière au Québec. Ouvert aux suggestions, il consultera les Québécois en janvier sur des sujets bien précis qui peuvent, selon lui, aider à réduire le nombre d'accidents et de décès sur les routes.

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement tiendra au début de février une nouvelle commission parlementaire dans le but d'améliorer la sécurité routière au Québec. Malgré les consultations déjà tenues au cours des dernières années, le ministre Guy Chevrette veut entendre la population et les organismes intéressés avant de se faire une idée sur divers sujets: port du casque cycliste, patin à roues alignées, photo-radar, virage à droite au feu rouge et conduite en état d'ébriété. Il publiera ensuite un livre blanc et pense pouvoir légiférer avant l'ajournement de juin à l'Assemblée nationale.

Le ministre des Transports cherche ultimement à réduire le nombre de décès et d'accidents sur les routes impliquant notamment des enfants à bicyclette. Il soutient que dans bien des cas des mesures plus efficaces, voire plus coercitives, peuvent facilement être trouvées, tout en reconnaissant qu'il ne s'agit pas nécessairement de faire débouler des lois qui seraient difficiles à appliquer.

M. Chevrette a donné l'exemple d'une éventuelle obligation de porter le casque à bicyclette, surtout pour les enfants. Les policiers, souligne-t-il, n'ont tout simplement pas le droit d'intervenir directement auprès des enfants et ne pourraient donc pas faire respecter la loi. Il s'inquiète toutefois du nombre d'accidents impliquant des cyclistes et des automobiles, une moyenne annuelle de 3157, qui mènent en moyenne à 26 décès tous les ans.

Le ministre Chevrette souligne que la prévention restera peut-être en définitive la meilleure solution pour inciter les gens et les jeunes, en particulier, à porter un casque à vélo. L'uniformisation des prix sera également à l'étude ou la vente de bicyclette avec casques. Il promet d'intervenir dans ce domaine d'une façon ou d'une autre.

«On peut m'appeler ti-casque, mais il y en a qui devraient enlever leur casque pour réfléchir».

Dans le cas des utilisateurs de patins à roues alignées,

M. Chevrette ne favorise pas de solution de prime abord. L'utilisation de ces patins est interdite sur la voie publique mais continue de se répandre, précise-t-il. La consultation permettra de voir si d'autres moyens que l'interdiction peuvent améliorer la sécurité des usagers. Cette responsabilité pourrait d'ailleurs être accordée aux municipalités.

Pour ce qui est du photo-radar, le gouvernement y voit un moyen de réduire la vitesse sur les routes et non une machine à sous pour l'État, assure Guy Chevrette, puisque les contraventions des contrevenants captés sur photo-radar pourraient être versées dans un fonds de la sécurité routière. Il affirme que les méthodes préventives (contrôle de vitesse et campagnes publicitaires) ont plafonné au Québec. La vitesse causerait 25 % des décès survenus sur les routes en plus d'entraîner des coûts sociaux de 500 millions par année.

Le ministre des Transports jette donc un coup d'œil sur les systèmes modernes de photo-radar mis au point en Australie, l'un de la soixantaine de pays où ce système de contrôle de la vitesse est utilisé. En bref, dit M. Chevrette, «on parle de zones clairement identifiées où notre objectif serait d'atteindre le zéro accident et le zéro contravention».

Au sujet du virage à droite au feu rouge, le ministre continue de déplorer le manque d'harmonisation du Québec avec ses voisins, les provinces canadiennes et les États américains, même si 65 % de la population québécoise est d'accord avec ce principe. Considérant que la population québécoise est composée de «grands garçons et de grandes filles», M. Chevrette semble pencher en faveur d'une application à la pièce. Par exemple, on pourrait permettre le virage à droite au feu rouge partout et l'interdire localement au moyen de panneaux ou l'interdire dans l'ensemble des carrefours et le permettre à certains autres par autorisation spécifique.

Enfin, le titulaire des Transports s'interroge sur de nouveaux moyens de réduire le nombre d'accidents et de décès causés par des conducteurs dont les capacités étaient affaiblies par l'alcool. En moyenne, 300 personnes meurent et 3200 autres sont blessées sur les routes en raison de la conduite en état d'ébriété. La Société de l'assurance-automobile (SAAQ) verse ainsi des indemnités de 120 millions chaque année.

Le gouvernement se questionne sur la pertinence d'adopter des sanctions encore plus sévères. On pense notamment à un système gradué où les sanctions seraient fixées selon le taux d'alcool ou encore au dépistage systématique lors de barrages routiers.

### Jeunes contrevenants

## Vote unanime de l'Assemblée nationale contre le projet de loi C3

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'Assemblée nationale a voté, hier, à l'unanimité une motion demandant à la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, de suspendre en troisième lecture l'adoption du projet de loi C-3 sur les jeunes contrevenants qui menace l'approche québécoise basée sur la réhabilitation.

Présentée conjointement par la ministre de la Justice, Linda Goupil, et le député libéral de Marquette, François Ouimet, la motion signale que la suspension de l'adoption du projet de loi C-3 permettra au gouvernement fédéral «de s'assurer que le Québec puisse maintenir sa stratégie d'intervention, basée sur les besoins des jeunes et privilégiant la prévention et la réhabilitation».

Le projet de loi «concernant le système de justice pénale pour les adolescents», qui est présentement devant le comité permanent de la Justice à Ottawa, se montre plus sévère envers les jeunes contrevenants. Mais pour le ministre de la Sécurité civile, Serge Ménard, ce projet de loi, tout en étant incompatible avec les interventions du Québec en matière de crimes commis par des jeunes, répond à une perception fautive qui a cours dans le reste du Canada, surtout dans l'ouest du pays, et qui veut que la criminalité juvénile soit en hausse. Or cette criminalité, au contraire, est en légère baisse au Canada. Qui plus est, le Québec, avec ses mesures d'intervention différentes qui font appel à des psychoéducateurs, a un taux de criminalité juvénile inférieur du tiers à la moyenne des autres provinces.

«Nous, c'est la bonne mesure au bon moment», a expliqué M. Ménard, où le crime commis par un adolescent est «un signe qui doit être interprété» et où on évalue la «dangerosité» du jeune contrevenant quelle que soit la gravité de son crime. L'approche mise de l'avant par le gouvernement fédéral s'inspire du traitement réservé aux criminels adultes.

«Il ne faut pas céder à l'idéologie de l'insécurité. On sent que dans le reste du Canada actuellement il y a une forme de panique morale», a dit, pour sa part, Gilles Baril, ministre délégué à la Protection de la jeunesse. A son avis, «ce n'est pas en criminalisant la misère» qu'on peut venir en aide aux jeunes contrevenants.

Après des échanges avec le gouvernement du Québec, la ministre McLellan avait manifesté une certaine ouverture, a reconnu M. Ménard. «Mais le texte de loi est à peine changé et continue d'imposer [...] des sentences en cascades, graduées en fonction de la gravité et des récidives. M. Ménard voudrait que la «souplesse» dont parlent les fédéralistes se manifeste en l'espèce.

Les députés libéraux François Ouimet et Norman Macmillan entendent se rendre à Ottawa pour défendre la position du Québec. Des juges de la Cour du Québec feront de même, a signalé M. Ouimet.

### Révision du Code criminel

## Haro sur les tortionnaires de minets et les conducteurs ivres

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le tueur en série du plateau Mont-Royal n'a qu'à bien se tenir. Les tortionnaires de minets pourraient bien faire face à des peines plus lourdes alors que la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, a déposé hier un projet de loi omnibus modifiant le Code criminel de manière à le rendre plus sévère pour les personnes reconnues coupables de cruauté envers les animaux.

Le projet de loi prévoit qu'une personne coupable de cruauté préméditée envers un animal pourrait être condamnée à cinq ans d'emprisonnement et à verser une amende dont le montant serait laissé à la discrétion du juge. Actuellement, le Code criminel limite la peine d'emprisonnement à six mois et plafonne l'amende à 2000 \$.

De plus, le projet de loi donnerait le droit aux juges d'ordonner le remboursement des frais engagés par des tiers pour soigner ou venir en aide à l'animal victime de cruauté. Le juge pourrait aussi interdire au coupable de posséder un animal pour la période qu'il estime indiquée.

Ce changement proposé s'inscrit, a rappelé la ministre, dans un long processus de modernisation du Code criminel canadien. Le projet de loi retirerait la section portant sur la cruauté envers les animaux de la section sur la propriété pour la placer dans une autre section du Code criminel.

«Je ne suis pas en train de dire que les animaux devraient être considérés comme les équivalents des êtres humains, mais ils ne sont pas non plus des objets inanimés», a expliqué Mme McLellan.

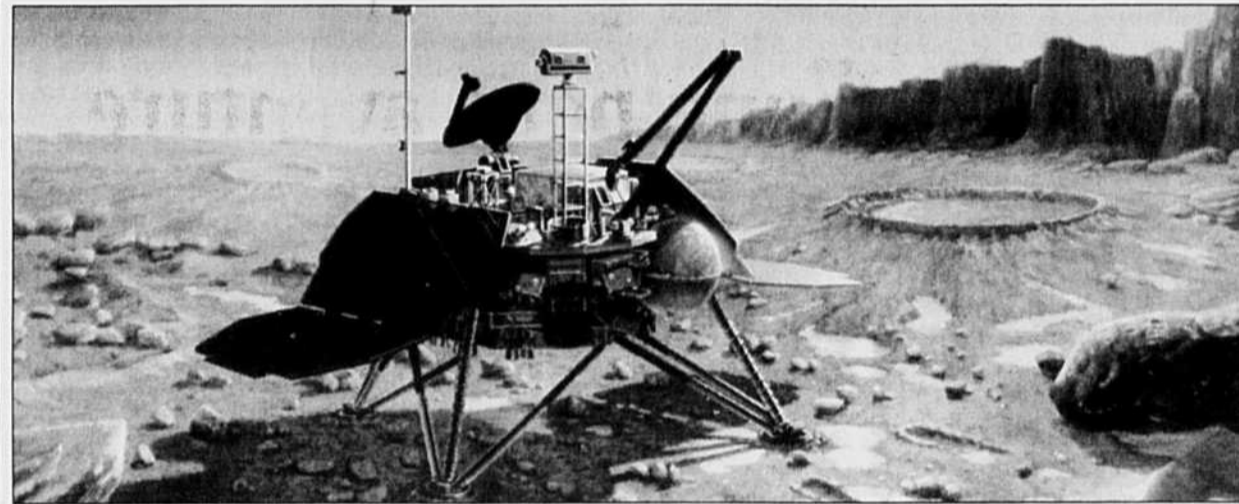
La ministre a justifié cette proposition de changement par le fait que les criminels les plus lourds, notamment les tueurs en série ou les personnes coupables de violence conjugale, ont souvent fait preuve dans leur jeunesse de sadisme envers les bêtes. Ils transposent leur haine sur les animaux puis, en vieillissant, sur les personnes.

«Si nous sommes en mesure de déceler les abus tôt, a déclaré la ministre, peut-être serons-nous capables d'intervenir auprès des personnes et d'éviter qu'elles ne s'en prennent aux êtres humains.»

Le projet de loi de la ministre de la Justice prévoit également un resserrement des peines pour les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies ayant causé la mort.

Si le projet de loi est adopté, la peine maximale serait identique à celle pour homicide involontaire ou pour négligence criminelle causant la mort et passerait ainsi de 14 ans de détention à l'emprisonnement à vie. De même, les policiers enquêtant sur une collision causant des blessures ou la mort auraient désormais le droit d'obtenir un mandat par téléphone leur permettant de faire prélever un échantillon de sang d'un conducteur soupçonné de conduite avec facultés affaiblies. Cette modification avait été présentée pour la première fois à la Chambre des communes lors de la dernière session parlementaire mais était morte au feuillet.

## Terminus!



NASA/REUTERS

LA SONDE Mars Polar Lander, lancée de Cap Canaveral le 3 janvier par la NASA, se posera demain près du pôle Sud martien, après avoir lâché deux mini-sondes qui iront «s'écraser» sur le sol de la planète rouge à une vitesse de 640km/h. La mission a pour but l'étude du sol de Mars et la détection d'une présence éventuelle d'eau. Lors de sa descente en parachute, Mars Polar Lander prendra des images à différentes altitudes, mais la grande nouveauté sera la transmission de sons. Pour la première fois, un microphone enregistrera des bruits venus d'un autre monde, en l'occurrence le vent martien.

### Bijouterie Gambard

Vente et service technique

ROLEX GENEVE

Lady-Datejust en or 18 carats avec lunette sertie de brillants

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

### Club 402-HOMME

À votre service depuis 20 ans



### COSTUMES

importés d'Italie au prix de gros

100% laine

Coupe exclusive

De 299 \$ à 499 \$

le costume

Une cravate d'une valeur de 955 vous sera offerte à l'achat d'un costume. Valable jusqu'à la fin décembre.

Du lundi au vendredi

De 9 h 30 à 18 h

Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O., Suite 200, Montréal  
(514) 861-3636

## Honneurs interactifs

LE DEVOIR

Les prix Boomerang sont décernés depuis cinq ans aux pièces de communication interactive les plus performantes créées au Québec. C'est lors d'un gala au Spectrum de Montréal hier que s'est tenue l'édition 1999 de la remise des prix, parmi un public de professionnels du multimédia. Les prix Boomerang, dans 23 catégories, sont une initiative et une production des Editions Info Presse. Tous les lauréats et finalistes sont présentés dans le numéro de décembre du magazine *Info Presse*, qui sera en kiosque demain. En voici la liste:

- Société des alcools du Québec (site Internet promotionnel grand public)
- Canadien National (site Internet promotionnel)
- Les producteurs laitiers du Canada (site Internet corporatif)
- Le Printemps du Québec en France (site Internet événement)
- Francomania (site Internet produit culturel)
- Service vie.com et Showbiz.net, ex æquo (site Internet webzine)
- Site jeunesse de Radio-Canada (site Internet version électronique d'un média)
- Michel Pratte Sport (cybercommerce site catalogue)
- Boutique virtuelle de cafés (cybercommerce site transactionnel)
- Branchez-vous! (site Internet portail généraliste)
- Restaurant.ca et uPath.com, ex æquo (site Internet portail spécialisé)
- Mosaïc (céderom promotionnel)
- Le conseiller virtuel de l'entreprise, Banque Nationale du Canada (céderom corporatif)
- Mia: un périlleux périple pour sauver Mamie Mimi (céderom éducatif - divertissement)
- Speed Busters (jeux céderom - console)
- Pour que le jeu demeure un jeu, Loto-Québec (borne interactive)
- Bell Canada's Plan For The Future In Technology (présentation interactive)
- Logiciel Ice-Web (innovation technologique)
- DS650 de Bombardier (publicité interactive, utilisation d'Internet dans une campagne de relations publiques)
- Sympatico Haute Vitesse: le rap du beau-frère (publicité interactive, utilisation d'Internet dans une campagne traditionnelle)
- Coke OK La Scène (publicité interactive exploitation d'une commandite en ligne)
- Post-It virtuel, Volkswagen (publicité interactive bandeau)
- Campagne DMA, août 1999, Volkswagen (publicité interactive campagne complète)



## É D I T O R I A L

## La frite de McCain

En annonçant qu'elle n'achèterait plus de pommes de terre génétiquement modifiées, McCain a reconnu l'ampleur de l'inquiétude des consommateurs. Cette première marque une étape importante dans un débat qui ira en s'intensifiant.



Paule des Rivières

allons pas croire que la compagnie d'aliments surgelés s'est découvert une soudaine aversion pour les organismes génétiquement modifiés (OGM). Au contraire. Elle a pris soin, en rendant public son boycottage, d'indiquer que les OGM étaient très bons pour la science... mais très mauvais pour les relations publiques. En clair, l'entreprise du Nouveau-Brunswick a pris une décision purement commerciale: l'inquiétude des consommateurs est devenue telle qu'elle pressentait une baisse de son chiffre d'affaires si elle continuait à s'approvisionner auprès de fermiers faisant pousser des pommes de terre génétiquement modifiées. À moins qu'il ne s'agisse d'une stratégie de marketing destinée à se démarquer de ses concurrents?

Alors qu'en Europe, les protestations des consommateurs et des agriculteurs pèsent de tout leur poids dans les décisions des gouvernements — qui ont imposé l'étiquetage obligatoire des aliments contenant des ingrédients modifiés génétiquement —, ici, le lobby anti-OGM n'avait pas encore ébranlé le mur de l'indifférence. La décision de McCain marque une première brèche.

L'arrivée sur le marché d'aliments dont le patrimoine héréditaire a été génétiquement modifié est récente. La première tomate transgénique fut approuvée à Washington il y a cinq ans. Depuis, l'industrie des OGM, contrôlée par quelques multinationales de l'alimentation, a connu une croissance effrénée. En misant sur cette évolution biotechnologique, elles peuvent optimiser la production tout en réduisant leurs coûts. Une donnée illustre parfaitement le virage transgénique des Américains: près de 80 % des 28 millions d'hectares où sont cultivés des OGM sont situés aux États-Unis. Loin derrière, le Canada n'en est pas moins troisième avec 10 % des surfaces, derrière l'Argentine.

Après de longs mois de silence approbateur, les agriculteurs américains commencent maintenant à montrer les crocs, à mesure qu'ils prennent conscience des effets imprévus de certains OGM. Qu'il suffise de parler des hormones de croissance inoculées aux vaches américaines, lesquelles ont entraîné des problèmes de santé dont la résolution coûtait plus cher que les économies initialement envisagées. Mais le recul le plus spectaculaire appartient au groupe chimique américain Monsanto, qui a dû renoncer à la vente de semences stérilisées par modification génétique. Les plants adultes de ces semences, baptisées *Terminator* par leurs adversaires, ne donnent aucune graine capable de se reproduire. Ce monopole aurait rendu les agriculteurs du Tiers Monde captifs des multinationales. Monsanto tente maintenant un timide rapprochement avec les groupes écologistes, pour mieux expliquer ses activités.

Ici, au pays, le gouvernement a rejeté l'appel des groupes environnementaux en faveur de l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés. Il a plutôt mis sur pied un Comité pour l'étiquetage volontaire qui, dans un an et demi, proposera une norme commune d'étiquetage, mais facultative. Belle entreprise de diversion! Dans ce dossier, le gouvernement fait preuve d'un lamentable manque de leadership qui, tôt ou tard, lui jouera de mauvais tours. Il se fait rassurant mais sans apporter d'arguments solides. L'inquiétude grandissante des consommateurs devrait pourtant l'amener à effectuer des recherches afin de fournir une information qui fait cruellement défaut à ce jour.

Dans le dossier des OGM, l'évolution des technologies est beaucoup plus rapide que la réflexion sociale. Un tel décalage est toujours dangereux, dans la mesure où les résultats des recherches sont appliqués sans que la société ait eu la possibilité de s'interroger sur les virages qu'ils entraînent. Dans certains cas, un braquage tardif mais irréversible de la population obligera à mettre au rancart des progrès qui auraient été souhaitables; dans d'autres cas, des changements irréversibles auront déjà pris place, sans que les citoyens aient eu leur mot à dire. La démocratie est alors bien mal servie.

La prolifération des OGM pose des questions existentielles que la société doit débattre avant qu'il ne soit trop tard. Des questions éthiques se posent sur la nature des modifications génétiques, sur la concentration de pouvoirs extraordinaires entre les mains de quelques entreprises, sur l'avenir de l'agriculture. Et, en dernier ressort, sur la nourriture qui atterrit dans notre assiette et ses conséquences pour l'avenir de l'humanité.

## Le symbole Montfort

La Cour divisionnaire de l'Ontario a rendu, lundi, un jugement très important pour la sauvegarde de l'hôpital Montfort. Mais la portée de cette décision judiciaire est beaucoup plus grande en ce qui concerne la protection des droits des minorités francophones du Canada.

Cette décision unanime des juges Carnwath, Blair et Charbonneau annule les directives adoptées par la Commission de restructuration des services de santé en Ontario et qui auraient eu pour conséquence de démembrer, à toutes fins utiles, le seul hôpital francophone de la plus grosse province du Canada.

Dans cette décision, la cour ne traite pas l'affaire comme une simple question d'accès à des services de santé en français. L'obligation est faite à la commission de restructuration de revoir le dossier en considérant le rôle constitutionnel plus vaste joué par l'hôpital Montfort en tant qu'institution nécessaire à la progression et à l'amélioration de l'identité franco-ontarienne.

Selon les juges, la Constitution canadienne contient le droit des minorités de langue officielle à la protection de leur patrimoine culturel, qui inclut des institutions comme un hôpital, et ce, même si aucun article de la Loi constitutionnelle ne l'affirme explicitement.

Il est intéressant de constater que la Cour divisionnaire s'est appuyée sur le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* pour soutenir sa décision. Dans cet avis rendu en août 1998, la Cour suprême déclare que la Constitution canadienne est fondée sur quatre principes structurels fondamentaux, dont celui de la protection des minorités. Ces principes, avait ajouté la cour, *«imprègnent la Constitution et lui donnent vie»* et peuvent donner lieu à des droits substantiels *«qui posent des limites à l'action gouvernementale»*.

Sauf erreur, c'est la première fois que le renvoi sur la sécession est invoqué à l'appui d'une décision exécutoire d'un tribunal.

D'autre part, ce jugement montre encore une fois à quel point les tribunaux sont devenus un mécanisme efficace et déterminant pour les droits des minorités en démocratie. Tant les autochtones, les anglophones du Québec que les francophones du Canada ont réussi à faire reconnaître par la voie judiciaire des droits que les gouvernements leur niaient.

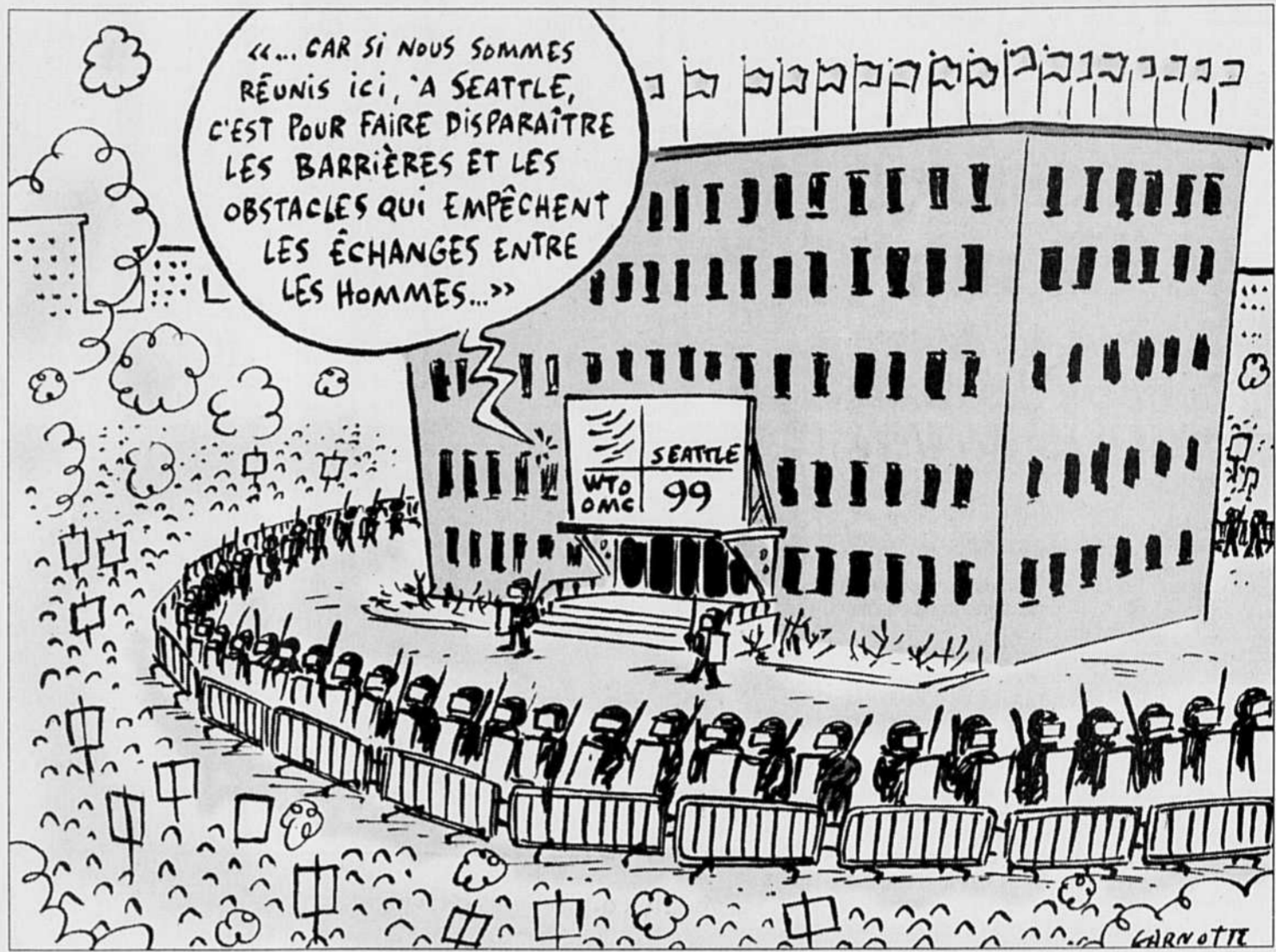
Dernière observation. Ce jugement met en lumière le fait que le bilinguisme officiel au Canada n'est plus la solution pour les minorités de langue française et peut même être une voie vers l'assimilation. Au principe du bilinguisme s'oppose de plus en plus celui de la dualité qui consiste à créer pour les francophones minoritaires des institutions séparées nécessaires à leur épanouissement.

mvenne@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



## LETTRES

## Là où personne ne dit good morning

J'ai appris par *Le Devoir* («Des Anglo-Québécois manifestent», 15 novembre 1999) que Julie Lachance s'apprete à quitter le Québec parce qu'elle craint toujours d'offenser quelqu'un au plan linguistique. Comme je la comprends. Mon jeune fils, qui doit se rendre fréquemment à Montréal, éprouve un malaise semblable: il a peur qu'on s'adresse à lui en anglais. Il n'éprouve pas cette crainte quand nous sommes sur la côte Ouest de la Floride ni non plus quand nous vivons à Fleurimont.

J'invite Mme Lachance à déménager à Fleurimont. Jamais personne ne lui dira *«good morning»*. De plus, elle pourrait militer avec nous dans le Mouvement estrien pour le français, car, voyez-vous, son malaise vient de la confusion. Elle serait aussi bien à Fleurimont qu'à Toronto car là-bas, comme chez moi, les choses sont claires.

Comme elle et M. Galganov, je revendique l'égalité des citoyens. Je sais quelle langue il faut parler quand je vais à Toronto ou en Floride. Il ne me vient pas à l'idée de demander quelque chose en français et je fréquente ces endroits le moins possible. Cependant, j'accepte totalement le fait que la langue commune des Torontois soit l'anglais. Pourtant, à Montréal, l'anglais m'agresse. L'anglais m'agresse parce que je revendique l'égalité avec l'Ontarien, c'est-à-dire le droit de retrouver ma langue dans ma métropole, Montréal, comme lui la sienne à Toronto.

Si tel est le choix de Mme Lachance, qu'elle parte pour l'Ontario et qu'elle y soit heureuse. Mais les gens de ma sorte qui habitent Montréal, où iraient-ils? Fleurimont ne peut les accueillir tous et le Québec non plus. Peuvent-ils déménager en Bretagne ou en Normandie? C'est beaucoup plus loin qu'Ottawa!

Comprend-elle qu'il y a des citoyens moins «égaux» que M. Galganov? C'est pour cela, par souci d'égalité, que nous travaillons à donner aux Québécois une langue commune: celle de Julie.

Clermont Domingue  
Fleurimont, novembre 1999

## À Pierre Curzi

*«La suprématie sur la scène appartiendra toujours d'emblée à l'artiste»*  
Au nom de tous les membres de la section locale 56 de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (AIEST), affiliée à la FTQ, je tiens à dire merci à Pierre Curzi pour la solidarité exprimée dans sa lettre ouverte publiée par *La Presse* et *Le Devoir* le 26 novembre dernier.

Les nuances apportées dans son texte ont été présentées avec franchise et réalisme. Ses revendications méritent certainement une attention particulière de notre part. Nous reconnaissons sans hésiter que la suprématie sur la scène appartiendra toujours d'emblée à l'artiste qui l'occupe. Quant à ce qui se passe en-dessous, au-dessus et en périphérie de la scène, cela fait partie, selon nous, du territoire technique.

## LIBRE OPINION

## Lettre à mon directeur de caisse pop

LOUISE SEXTON  
Montréal

Monsieur le directeur, je voudrais signaler à votre attention le chèque de X milliers de dollars récemment tiré sur mon compte numéro Y. Ce montant a servi à l'achat de fonds communs de placement chez l'un de vos concurrents. Pourtant, je connais et soutiens le Mouvement Desjardins depuis l'époque où, chaque semaine, mon grand-père me donnait sa petite monnaie afin que je la dépose à ma caisse scolaire de 4<sup>e</sup> année C. Pourquoi ai-je donc délibérément choisi d'investir ailleurs?

Depuis près de dix ans, je détiens chez vous une modeste marge de crédit personnelle sans histoire. Le 22 septembre dernier, un avis des plus lapidaires m'informe *«d'une majoration de l'intérêt supplémentaire prévu à l'article 6 de votre contrat de crédit variable, lequel passera de 8,75 % à 10,75 %»*. Au terme de l'expédition archéologique qui me permet de retracer ledit contrat, je comprends que cette augmentation n'est nullement imputable aux fluctuations du marché mais résulte d'une décision tout à fait délibérée de votre part.

Comme n'importe quel consommateur normalement constitué, je n'apprécie guère qu'on m'assimile à une clientèle captive. De plus, il se trouve que je bénéficie auprès d'une banque à charte d'une marge de crédit supérieure à celle dont je dispose chez vous. Et qui, au moment où j'écris ces lignes, demeure assortie d'un taux de crédit de 8,75 %.

Afin d'en savoir plus, je téléphone à la signataire de la lettre. J'apprends que cette personne, ainsi que son patron, sont des employés de la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec (FMO). Et qu'on a augmenté la composante *«intérêt supplémentaire»* de mon taux de crédit sous prétexte que je ne fais *«pas assez d'affaires»* (c'est-à-dire hypothèque, certificats de dépôt, etc.) avec votre établissement. Autrement dit, moins un sociétaire est riche, plus on serait justifié de lui presser le citron. À ce compte-là, les *shylocks* trouvent vite droit de cité.

Raisonnement plausible de la part d'une banque mais pour le moins étonnant de la part de Desjardins.

Je fais valoir à la préposée que je ne brasse pas davantage *«d'affaires»* avec la banque qui se contente de 8,75 % sur mes petites dettes. Je lui soumets que je n'accepterai sûrement pas de payer 2 % de plus pour les beaux yeux du fantôme d'Alphonse Desjardins. Elle me répond qu'elle demandera à son patron de me rappeler. Cet appel n'est jamais venu. Après quelques jours de votre silence institutionnel, je règle la question en acquittant le solde de ma marge de crédit. En conséquence de quoi je vous remercie de votre belle contribution à l'assainissement de ma situation financière. Mais votre caisse, elle, s'en trouve-t-elle plus rentable?

Par ailleurs, je savais qu'au cours des prochaines semaines je toucherais des honoraires de travail à la pige éminemment impossibles. L'attitude cavalière du commando FMO m'ayant retiré toute envie de faire affaire avec votre établissement, c'est ainsi que j'ai souscrit à un REER auprès d'une autre maison. Comme j'ai atteint l'âge où la perspective de la retraite commence à se préciser, il y a fort à parier que ce REER soit appelé à croître et à durer, maximisant d'autant l'occasion d'affaires que vos gros sabots vous ont fait perdre.

Certes, le montant en cause semblera insignifiant à vos yeux blasés par les millions qui circulent dans votre caisse. Mais combien de ces «pinottes», multipliées par combien de sociétaires, pouvez-vous vous permettre de tasser du revers de la main?

N'y a-t-il pas un principe élémentaire de marketing selon lequel il en coûte moins cher de garder un client qu'on a déjà que d'en gagner un autre qu'on n'a pas? Avant que les *terminators* de la FMO n'envoient une lettre sèche à des clients de longue date, n'aurait-il pas été plus habile, tant au plan humain qu'au plan affaires, de leur adresser un appel de télémarketing pour faire un bref survol de leur dossier, leur donner préavis de la révision de leur taux de crédit et leur rappeler, selon le cas, l'existence de différents véhicules de placement? Tant qu'on ne se décarasse pas pour faire ce job-là, on n'a pas le droit de présumer qu'un sociétaire qui n'investit pas chez vous est un sociétaire qui n'a rien à investir et qui n'aura jamais rien à investir.

Ce n'est pourtant pas en traitant les Québécois

Par ailleurs, il est de plus en plus urgent pour nous de trouver une solution au conflit que nous vivons et qui prend des proportions exorbitantes, autant dans le milieu culturel que dans le milieu syndical.

Le recours à des briseurs de grève engagés par l'administration de la Place des Arts est contraire au droit fondamental d'un syndicat de représenter des travailleurs et des travailleuses dans la négociation d'un contrat de travail.

Ce qui rend la chose encore plus scandaleuse, c'est que cette infraction à la loi est commise par une institution paragonnementale qui devrait être exemplaire dans le respect des lois du pays. Ce qui est doublement scandaleux, c'est que le gouvernement du Québec appuie cet acte illégal commis par un organisme pour lequel nous payons tous des taxes et des impôts.

Enjeu majeur est le droit des travailleurs à être représentés par un syndicat et à unir leurs efforts pour arriver à négocier de meilleures conditions de travail. La direction de la Place des Arts contrevient à ce droit par son comportement antisyndical. Notre syndicat prendra tous les moyens dont il dispose pour faire respecter ses droits.

Le soutien d'organismes comme le sien est essentiel dans notre lutte pour l'amélioration des conditions de travail des techniciennes et techniciens du milieu culturel.

Léo Lagassé  
Secrétaire archiviste  
Pour la section locale 56 de l'AIEST-FTQ  
Montréal, 1<sup>er</sup> décembre 1999

## Mauvais numéro

Nous avons publié, dans l'édition de mardi, un numéro de téléphone devant être celui de la Coalition pour la déconsozialisation du système scolaire. L'organisme avait malencontreusement inversé les deux derniers chiffres. Le numéro est donc le 388-0587. Nos excuses.

## IDÉES

Les frasques du tandem Chrétien-Dion

## Le pourrissement

C'est l'incapacité du Canada à reconnaître le fait québécois qui nuit à la démocratie canadienne et non la menace d'une séparation

CHRISTIAN DUFOUR  
Professeur à l'ENAP

O n ne sait trop encore jusqu'où ira le tandem Chrétien-Dion dans sa tentative de minoriser la majorité francophone québécoise sur son propre territoire à l'occasion d'un éventuel référendum sur la souveraineté. Ce qui est d'ores et déjà clair, c'est que le principal danger qui menace le Canada est l'accentuation de l'aliénation de cette majorité québécoise au sein du pays, plus qu'une indépendance dont les Québécois ne veulent pas.

Le pourrissement de la question du Québec à l'intérieur du Canada se poursuit, avec des conséquences de plus en plus clairement négatives pour l'ensemble du système politique canadien.

Déjà, à la suite de son incapacité à assumer cette partie vitale de sa réalité, ce Québec central sur le plan historique et identitaire qui renferme le quart de sa population, le Canada a sombré dans un inquiétant idéalisme en ce qui a trait à toutes les composantes essentielles de la nouvelle identité canadienne issue de la mutation de 1982. Que ce soit le bilinguisme, le multiculturalisme, la Charte des droits, les droits des autochtones, le principe de l'égalité des provinces, tout est poussé trop loin, exagérément décroché du réel, pour le plus grand mal du Canada. Que l'on pense à la façon irréaliste et artificielle dont le dossier autochtone est mené au pays depuis 1982.

L'affaire est en train d'affaiblir le principe fédéral lui-même, comme on l'a vu l'an dernier dans le dossier de l'Union sociale. Le reste du pays, resserrant les rangs en réaction à la menace de sécession du Québec, a tendance à glisser sans s'en rendre compte vers un régime davantage unitaire qui n'est pas adapté au Canada, surtout pas à un Canada dont le Québec fait partie. L'une des raisons en est que le Québec, historiquement la principale cause de l'adoption d'un régime fédéral en 1867, s'est retiré de facto du système depuis l'échec de l'accord du lac Meech.

Mais surtout, comme on le voit ces jours-ci, l'incapacité du Canada à reconnaître que la différence collective québécoise a des conséquences politiques nuit de plus en plus clairement au bon fonctionnement de la démocratie canadienne elle-même. À la suite, là encore, de l'échec de Meech a été créé un Bloc québécois souverainiste qui a systématiquement nourri en retour la montée dans l'Ouest du Reform Party. Dix ans plus tard, on se retrouve en pratique à Ottawa avec un régime de parti unique: le Parti libéral représente la seule formation capable de prendre le pouvoir et de le conserver indéfiniment, avec les conséquences malsaines que cela implique à tous points de vue.

## Faire tout ce qu'il veut

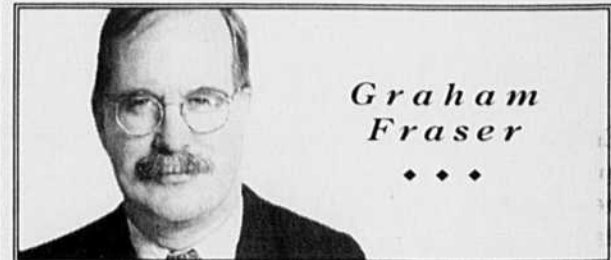
Une fois disparue la crainte pour son parti de perdre les prochaines élections, le premier ministre peut faire tout ce qu'il veut. Ce sont les règles les plus élémentaires de la démocratie canadienne qui sont affaiblies dans le processus. Qui, au pays, y compris au sein du Parti libéral du Canada et du cabinet fédéral, est vraiment en mesure d'empêcher Jean Chrétien de régler ses comptes personnels avec cette

majorité francophone québécoise qui l'a toujours rejeté? Qui peut empêcher d'aggraver le plus important problème auquel le Canada est confronté, la profonde aliénation de cette majorité au sein d'un pays qui paiera un prix de plus en plus lourd pour son incapacité à assumer cette réalité?

Certains semblent croire que l'affaire est fondamentalement réglée. Le fédéralisme canadien, tel que réformé de façon éclairée par cette sommité internationale qu'est pour eux Pierre Elliott Trudeau, aurait définitivement emporté sur ces «séparatistes» québécois dont l'option est en régression. Pour la majorité de ceux au Canada anglais qui s'intéressent au problème, celui-ci devrait se résorber graduellement de lui-même, en l'absence d'un appui populaire au Québec pour la souveraineté. *Wishful thinking*. Illusions.

Ces chimères ne tiennent pas compte du réel québécois, canadien et étranger. Le fait québécois est un phénomène national enraciné dans l'histoire du Canada, qui ne disparaîtra pas simplement parce qu'il ne peut pas s'exprimer de façon positive. Une nation ne meurt pas comme cela, surtout dans un contexte de mondialisation fortement marqué par l'exacerbation des phénomènes identitaires. Une des règles d'airain de l'histoire des peuples est que plus on essaie de nier un phénomène national, plus on le stimule, même si ce n'est pas toujours de la bonne façon.

Le jour où les Canadiens comprendront que c'est l'incapacité du pays à assumer la réalité du Québec, non la perspective de plus en plus improbable du départ de celui-ci, qui est en train de détruire systématiquement le Canada, le problème se règlera plus facilement.



Graham Fraser

## Entre Québécois

P endant que Jean Chrétien et ses ministres discutent de la formule qu'ils veulent adopter pour définir les conditions de négociation du gouvernement fédéral après un référendum au Québec, plusieurs parlent allégrement comme si M. Chrétien répondait à des exigences du reste du Canada en préparant son intervention. C'est une vision manichéenne de la politique fédérale qui présume qu'un premier ministre fédéral québécois n'est qu'une marionnette des anglophones qui ne veulent rien de plus que remettre le Québec à sa place.

On peut critiquer la nécessité de cette intervention ou en remettre l'utilité en question; on peut se demander si elle relève d'un excès de logique ou d'une volonté d'un premier ministre en deuxième mandat de laisser un héritage politique au pays. Mais plaire aux anglophones? C'est la dernière préoccupation qui puisse l'expliquer.

La réaction du reste du pays au retour du dossier référendaire est celle d'une personne qui a assisté à un accident de la circulation: une certaine stupeur. La réaction du caucus libéral de l'Ontario était on ne peut plus claire: s'il vous plaît, n'ouvrez pas cette boîte de Pandore!

## Conflit québécois

Parfois, au Québec, on a tendance à présumer, malgré l'évidence, qu'un premier ministre fédéral ne peut pas continuer d'être Québécois. Mais cette confrontation, aux yeux de ceux qui vivent hors Québec, est un conflit profondément québécois. Ce n'est pas le seul; notre histoire récente est pleine de conflits qu'on peut à peine imaginer sans un premier ministre qui vient du Québec. C'est un des effets sur le pays d'avoir eu des premiers ministres fédéraux québécois pendant 30 des 31 dernières années. On peut relever quatre politiques fondamentales et transformatrices qui auraient été très différentes, ou qui n'auraient pas existé, si le premier ministre fédéral à l'époque de leur mise en œuvre respective n'avait pas été un Québécois: le bilinguisme, le rôle de l'État, la Constitution de 1982 et l'Accord de libre-échange.

La Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme avait été créée par Lester Pearson, le dernier premier ministre unilingue du Canada. C'était une période où les politiciens du Canada hors Québec se dirigeaient vers la reconnaissance de la différence québécoise; M. Pearson parlait du Québec comme d'une nation à l'intérieur d'une nation; le Parti progressiste-conservateur appuyait le principe des «deux nations», tout comme le Parti néo-démocrate.

Mais peu après la publication du premier tome du rapport de la commission Laurendeau-Dunton, M. Pearson a démissionné et M. Laurendeau est mort. Si Robert Winters, homme d'affaires et ancien ministre plutôt conservateur, avait remporté le leadership du Parti libéral en 1968 contre Pierre Trudeau, l'histoire aurait été assez différente. M. Winters aurait eu de la difficulté à battre Robert Stanfield, chef conservateur, mais même s'il avait gagné, les idées de ces deux hommes de la Nouvelle-Écosse, assez conservateurs tous les deux, auraient été profondément différentes de celles de M. Trudeau.

Un gouvernement Winters ou Stanfield aurait probablement accepté l'idée du Québec comme société distincte, idée que M. Laurendeau avait prônée dans les fameuses «pages bleues» du rapport Laurendeau-Dunton. Mais M. Trudeau est devenu premier ministre.

## Rien savoir

Comme chacun sait, M. Trudeau ne voulait rien savoir de l'idée du Québec comme société distincte; il avait rompu avec ses amis sur la question nationale. Mais sur l'idée du rôle de l'État dans l'économie, il n'y avait pas de rupture. M. Trudeau apportait à Ottawa la conception québécoise qu'il avait de l'État et de son rôle, ce qui est à la fois devenu un État musclé à Ottawa et le modèle québécois.

Examinons maintenant la Constitution et la Charte des droits et libertés. L'idée d'une charte est tout à fait étrangère aux traditions du parlementarisme britannique mais constitue une partie intégrante de la tradition du Code civil. Pendant les années 60 et 70, les premiers ministres anglophones du Canada observaient, comme des spectateurs à un match de tennis, un débat intense sur la nécessité ou non d'une charte fédérale des droits. En effet, le débat sur le rapatriement de la Constitution et son amendement avec une charte des droits était en grande partie un débat entre deux groupes d'avocats civilistes du Québec.

C'est une des ironies de l'histoire que cette charte ait été applaudie par des éléments du Canada anglais au cours des années qui en ont suivi l'introduction. Mais il est presque impossible d'imaginer un politicien de l'extérieur du Québec qui se serait battu pour introduire la charte. En effet, huit des dix provinces étaient contre, et M. Trudeau n'a réussi son coup qu'en mettant de l'eau dans son vin avec une disposition dérogatoire, ou clause nonobstant — et, aussi, en forçant les premiers ministres des autres provinces à choisir entre deux Québécois. Est-ce qu'ils étaient prêts à faire campagne dans un référendum, avec René Lévesque, contre Pierre Trudeau et une charte des droits? Poser la question, c'est y répondre.

Finalement, le Québec a joué un rôle clé dans l'imposition du traité de libre-échange au reste du pays. Sans le consensus au Québec, le gouvernement fédéral de Brian Mulroney n'aurait jamais réussi à le faire accepter.

Encore une fois, on voit un conflit s'amorcer entre Ottawa et Québec. Mais personne ne doit se leurrer. C'est une bataille entre Québécois.

Graham Fraser est correspondant parlementaire pour The Globe and Mail à Ottawa.  
gfraser@globeandmail.ca

## Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Diversité culturelle et télévision

## Les quotas et l'aide à la production ne sont pas éternels

Il ne faut pas tenir pour acquises les restrictions à l'investissement étranger

ANDRÉ PROVENCHER  
Président de TVA International

Extrait d'un discours prononcé récemment devant l'Association canadienne des radiodiffuseurs

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) entend cette semaine à Seattle une première ronde de discussions regroupant plus d'une centaine de pays. À l'ordre du jour: l'élaboration d'un ensemble de règles visant à encadrer les transactions commerciales entre les pays qui adhèrent à l'OMC. Sans figurer au premier plan des échanges, les activités du domaine de la culture pourraient néanmoins représenter un enjeu clé des négociations.

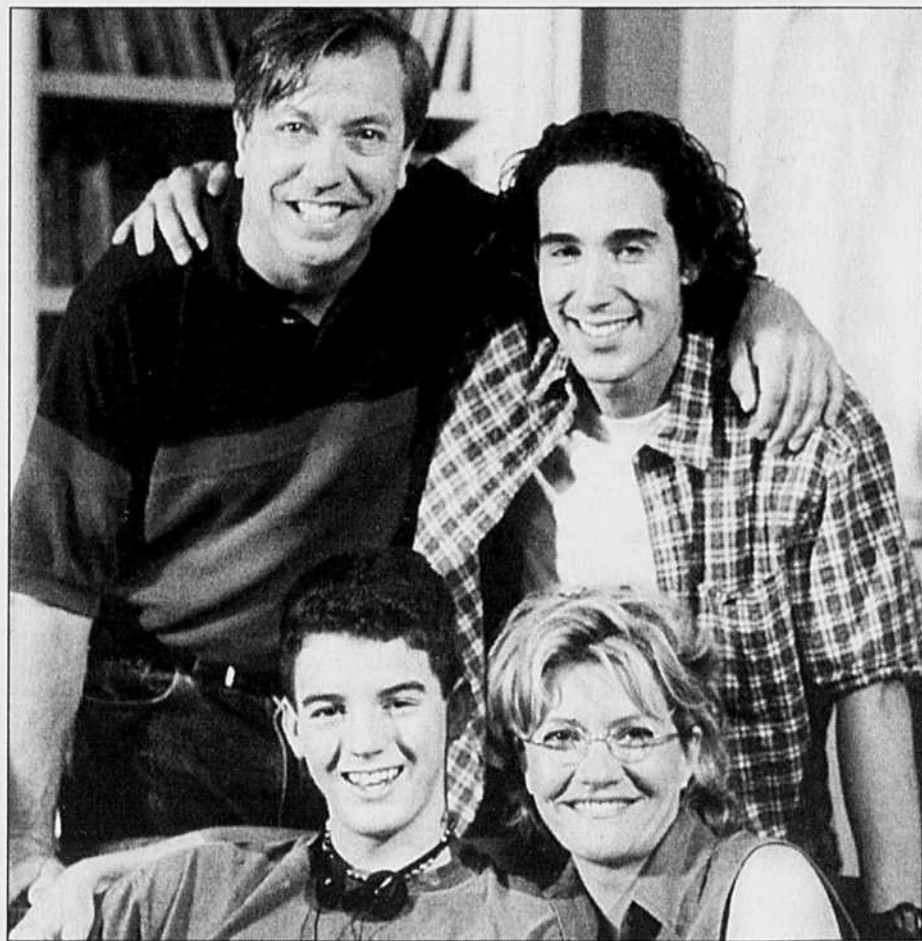
La question de la diversité culturelle n'est pas a priori un enjeu de commerce international. Il s'agit d'un objectif que toute nation poursuit pour affirmer son droit inaliénable à l'affirmation de son identité. Et cet objectif ne peut pas souffrir d'être bafoué, même contrarié, par le désordre des relations commerciales mondiales. Jusqu'ici, les autorités canadiennes et québécoises, de même que les pays de la Communauté européenne, ont donc plutôt bien fait d'ériger des barrières contre l'invasion culturelle, principalement américaine.

Dans le cadre des discussions de l'OMC, le Canada et ses alliés européens entendent continuer à promouvoir le principe de la diversité culturelle pour maintenir certains des instruments aujourd'hui utilisés pour défendre l'espace de leurs produits culturels et en soutenir la diffusion. Ces instruments prennent la forme de quotas, de restrictions à la propriété étrangère des entreprises culturelles ou encore d'incitatifs fiscaux à la création, à la production et à la diffusion.

L'efficacité de ces instruments a été amplement démontrée et il est clair que les industries culturelles du Canada doivent pouvoir continuer d'y recourir. Cependant, et c'est là mon propos, il faut reconnaître les inconvénients des politiques protectionnistes et, surtout, identifier les pressions qui s'exerceront au cours des prochaines années sur l'évolution de notre dynamisme culturel. En deux mots, il y a fort à parier que les réseaux sans frontières, tel Internet, finiront par avoir raison des instruments d'affirmation nationale, les rendant tout à fait inappropriés et inefficaces. À ce moment-là, les principales ressources pour ce réaliser la diversité culturelle seront les forces de la création alliées au savoir-faire en production et en diffusion.

## Fonction transitoire

Dans cette perspective, les fournisseurs québécois et canadiens de produits culturels doivent se rendre compte que les mesures de soutien créées par les autorités réglementaires ou par leurs gouvernements remplissent avant tout une fonction transitoire. Elles servent à accompagner la mise



Le meilleur investissement pour l'avenir de nos produits culturels est, et doit être, la création: l'une des meilleures émissions de TVA, Deux frères.

en place des structures industrielles jusqu'à leur maturité lorsqu'elles seront, en principe, capables de survivre dans un univers plus concurrentiel. La pérennité des systèmes de protection ne peut plus, hélas, être considérée comme acquise, tout autant à cause de la pression que ces systèmes exercent sur les finances publiques qu'à cause de l'effet incontournable de mondialisation qu'incarnent les réseaux sans frontières.

J'estime pour ma part que le meilleur investissement pour l'avenir de nos produits culturels est, et doit être, la création. C'est la principale assise du formidable développement de la télévision francophone canadienne, une réussite tout à fait exceptionnelle. Et dans ce monde de forte émulation, le Réseau TVA est parvenu à s'accaparer la part du lion de l'écoute des téléspectateurs en stimulant la création, en faisant appel aux meilleures idées et en misant sur les valeurs les plus authentiques et les plus dynamiques des Québécois. Le Réseau TVA réalise de fait la meilleure performance de ses systèmes modernes de radiodiffusion à travers le monde.

La réglementation canadienne en matière de radiodiffusion a joué à mes yeux un rôle majeur et indispensable dans l'évolution de la télévision francophone. D'abord contraignantes, les mesures réglementaires ont fait naître la passion des idées et

du contenu chez les télédiffuseurs et chez leurs partenaires de la production indépendante. L'obligation est devenue un choix non seulement volontaire mais tout à fait enthousiaste. La création se porte bien et les téléspectateurs francophones cultivent aujourd'hui un attachement profond pour une télévision à l'image de leur culture. Inversement, la demande pour les émissions produites ailleurs a chuté substantiellement au cours des 20 dernières années, même s'il subsiste encore quelques cases pour la diffusion de films et de séries étrangères. Inversement, le contenu canadien présenté sur notre réseau et par l'ensemble des chaînes francophones dépasse généralement les attentes réglementaires.

## La diversité

Dans un monde où les règles du jeu auraient été plus libérales, je doute que la télévision francophone du Canada aurait pu se démarquer comme elle l'a fait. Ses infrastructures sont modernes, le talent de ses créateurs est incomparable et le savoir-faire de ses artisans ne cesse d'attirer les regards de nos collègues du monde entier. Et il ne fait pas de doute que la radiodiffusion francophone occupe aujourd'hui une position qui la prépare mieux à relever les défis de l'avenir, y compris ceux de la concurrence.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Odile Tremblay (Horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médiat), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Mungier, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette-Turcotte, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bedard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vion, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR ACTUALITÉS

## SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

les Québécois âgés entre 20 et 54 ans, il doit déboursier près de 7000 \$ pour les personnes âgées entre 70 et 84 ans et plus de 16 000 \$ pour les individus qui ont dépassé le cap des 85 ans. Résultat: pour faire face à la situation, le gouvernement, qui consacre actuellement 6,9 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec au réseau de la santé et des services sociaux (hormis les contributions fédérales), devra déboursier en 2030 une somme équivalant à 9,4 % du PIB québécois pour la santé.

En commentant les conclusions du rapport Arpin sur l'apport du secteur privé au réseau public de santé, la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, avait lancé l'idée, en septembre dernier, d'explorer de nouvelles sources de financement, comme la création de caisses réservées à la santé ou l'application de formules d'assurance. Le premier ministre Lucien Bouchard avait repris cette proposition, soulignant l'importance d'amorcer une vaste discussion sur de nouveaux modes de financement du réseau public de santé.

Jusqu'ici, le gouvernement n'a rien fait pour alimenter concrètement cette discussion, se gardant de proposer des avenues ou des modèles précis. Or le ministère de la Santé et des Services sociaux vient de mandater un groupe de travail formé de fonctionnaires afin d'étudier les modes de financement des réseaux de la santé de différents pays et les solutions que ces pays ont adoptées pour faire face à la croissance rapide des coûts de la santé. Ce groupe de travail, dont un premier rapport est attendu dans quelques mois, relève du sous-ministre François Turcotte, de la division du budget, des investissements et des technologies de l'information, un des membres du groupe présidé par Roland Arpin. Parallèlement à cette démarche, le ministère a entrepris d'évaluer, tant sur le plan financier qu'opérationnel, certaines recommandations du rapport Arpin, notamment la création de cliniques privées affiliées aux hôpitaux, a-t-on indiqué au cabinet de la ministre.

## FORÊT

SUITE DE LA PAGE 1

Globalement, la «possibilité forestière» annuelle du Québec serait accrue de 700 000 mètres cubes d'ici 25 ans et, à terme, de 10 millions de mètres cubes lorsque les arbres arriveront à maturité dans 60 ans.

La forêt québécoise produit actuellement 30,5 millions de mètres cubes de bois résineux par an, dont 96 % sont déjà alloués aux industriels. Plusieurs pensent que la coupe des résineux excède la productivité de ces espèces. Le document gouvernemental le concède maintenant en termes diplomatiques: «La possibilité forestière des essences les plus convoitées, c'est-à-dire les résineux, est presque entièrement récoltée alors que les besoins des usines ne sont pas entièrement comblés, ni la demande pour de nouveaux approvisionnements.»

Globalement, lorsqu'on ajoute les feuillus, le potentiel forestier québécois atteint 43,7 millions de mètres cubes, dont 86 % ont été alloués. Ce potentiel a été haussé artificiellement au début des années 90 quand le MRN a porté plus au nord de Waswanipi, en territoire cri, la ligne d'exploitation de la forêt boréale, une augmentation soudaine du potentiel qui s'est traduite par l'autorisation de nouvelles coupes plus au sud et dans la forêt boréale elle-même sans que la productivité réelle et globale n'ait changé...

Le Québec avait modifié son régime forestier en 1986 pour que la coupe commerciale n'excède jamais plus la productivité forestière, un phénomène alors désigné comme le «déficit forestier».

Le nombre croissant de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF) au cours des dernières années a mené plusieurs observateurs à penser qu'on se dirigeait vers un nouveau déficit forestier, ce qui est le propos central de L'Erreur boréale.

Selon une compilation divulguée en fin de semaine dernière au congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec par Alain Castonguay, rédacteur en chef du mensuel Le Coopérateur forestier, le MRN a augmenté de 9,12 % l'exploitation des résineux entre 1994 et 1999, et de

11 % celle de toutes les essences réunies. Trois régions ont absorbé à elles seules 79 % de cette augmentation de coupe, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean (+7,9 %), la Côte-Nord (+46,7 %) et l'Abitibi-Témiscamingue (+6,2 %).

La nécessité d'appuyer à fond sur l'accélérateur de la productivité forestière, quitte à artificialiser d'énormes écosystèmes forestiers polyvalents, résulte, selon le plan de Québec, du fait que les surfaces exploitées vont diminuer en raison de l'accroissement éventuel des aires préservées, du fait qu'il faut pallier les effets négatifs des perturbations naturelles dont le modèle prévisionnel Sylva ne tenait pas un compte rigoureux, de la nécessité d'allouer d'autres territoires forestiers à d'autres fins que la production ligneuse et du fait qu'il faut intégrer dans la planification informatisée «de nouvelles connaissances en matière de gestion forestière même si cela peut dans certains cas entraîner une réduction de l'offre de matière ligneuse».

Comme l'industrie réclame encore plus de bois malgré la nécessité de revoir à la baisse les prévisions de rendement, ajoute le document, il «devient impératif qu'une politique de rendement accru soit adoptée pour fixer des objectifs de croissance de la production des forêts et créer des conditions favorables pour que les travaux requis puissent être entrepris».

Le MRN se donne donc comme objectif d'adopter la nouvelle politique d'ici septembre 2002 et de mettre en place les nouveaux «plans généraux d'aménagement» d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2004.

Le document ministériel est très clair: «Les données qui servent à la préparation des plans sont insuffisantes: trop peu de bénéficiaires de contrats recueillent, en complément de l'inventaire décennal confectionné par le MRN, des données précises sur les peuplements où ils comptent œuvrer. L'inventaire décennal est un intrant dans l'établissement de la possibilité forestière et il n'a généralement pas la précision requise pour élaborer une planification opérationnelle, qu'elle soit quinquennale ou annuelle.»

Non seulement l'aveu est de taille, malgré les dénégations apportées au documentaire de Mondier et Desjardins, mais on précise aussi qu'«une des conséquences de ce manque de préparation est la modification fréquente des différents plans d'aménagement forestier, qui alourdit la gestion et

soulève des doutes sur la qualité de l'aménagement des forêts». Parmi les remèdes prévus dans cette nouvelle «révision» du régime forestier, Québec se propose d'obliger les exploitants de chaque région à intégrer les objectifs traditionnels de «rendement soutenu» et les nouveaux objectifs de «rendement accru» dans leurs CAAF, c'est-à-dire dans leur propre planification.

Les exploitants des nouvelles «unités d'aménagement forestier», qui remplaceraient les aires actuelles, seraient ainsi tenus solidairement et conjointement responsables de l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement. Ils devraient administrer leur unité ensemble, avec un gestionnaire unique, une règle que l'industrie voudrait volontaire et non obligatoire. Les plans quinquennaux seraient aussi ajustés non pas à partir d'évaluations de rendement mais en fonction d'inventaires précis pour que le modèle mathématique dérape moins.

S'il devait y avoir des diminutions de coupe parce que les rendements prévus ne seraient pas au rendez-vous, les exploitants des «unités d'aménagement» devraient se les partager. Et le ministre, au besoin, pourrait ouvrir les plans approuvés et forcer l'application de «traitements additionnels» que les exploitants ne pourraient plus porter en arbitrage, la décision du ministre étant alors sans appel, sauf devant les tribunaux ordinaires.

Au chapitre du mesurage, actuellement effectué par les exploitants, le plan ne prévoit que des mesures plus rigoureuses, sans préciser lesquelles. Nulle part est-il fait mention de confier cette tâche à des personnes indépendantes des exploitants même si le mesurage du bois détermine l'importance des redevances à payer...

Dans le projet de révision obtenu par Le Devoir, le calcul de la «possibilité forestière» demeure la «responsabilité exclusive du ministre».

Ce dernier aura par ailleurs le devoir de «sélectionner les entreprises les plus performantes», ce qui pourrait l'amener à ouvrir des contrats et à en accorder les privilèges à des exploitants jugés plus efficaces. Le ministre pourra d'ailleurs intensifier l'exploitation en allouant à d'autres exploitants les parcelles de coupe laissées en place par certaines entreprises forestières, qui capitalisent sur eux jusque dans leurs rapports financiers à titre d'actifs monnayables.

## OMC

SUITE DE LA PAGE 1

développement à mettre en œuvre les derniers accords de l'OMC.

Les pays en développement demandent qu'on leur accorde plus de temps pour respecter leurs engagements de l'Uruguay Round avant de penser à leur imposer de nouvelles règles. Les pays développés, comme l'expliquait un haut fonctionnaire canadien, préfèrent examiner la question cas par cas parce que le niveau de développement des pays est très variable et que certains n'ont pas la capacité d'agir alors que d'autres se sont simplement entraînés les pieds.

Cependant, «la mise en œuvre représente le fossé Nord-Sud le plus important alors que les autres divergences sont surtout Est-Ouest», a indiqué un fonctionnaire canadien.

Le ministre Pettigrew a convenu, en point de presse, que la tâche serait complexe. Il s'agit, a-t-il dit, «d'essayer de rapprocher en réalité les pays en développement des pays développés [...], de trouver des convergences, certaines solutions originales qui permettraient aux parties de se rapprocher, de trouver un langage plus neuf qui pourrait permettre à l'ensemble des pays de se sentir à l'aise».

Il va jusqu'à dire que son objectif réel est «de permettre aux pays en développement de se sentir plus à l'aise au sein de l'OMC et de mieux intégrer l'économie mondiale».

Son équipe voit sa nomination comme un signe de confiance à l'égard du Canada. M. Pet-

tigrew va plus loin. Il est persuadé que le fait d'avoir accepté de diriger un groupe de travail difficile lui «donne un certain crédit auprès du directeur général de l'Organisation [Mike Moore] et de [la secrétaire américaine au Commerce] Charlene Barshefsky». «Ça profitera au Canada, au bout du compte», pense-t-il.

La réticence des pays en développement à s'engager dans une nouvelle ronde suscite beaucoup de préoccupations; les gros joueurs, l'Union européenne et les États-Unis, ne ménagent pas une occasion pour dire combien ils sont sensibles à leur situation.

Le président américain Bill Clinton en a fait un des thèmes principaux de son discours livré hier devant les ministres réunis à Seattle. «Nous devons reconnaître que nous avons la responsabilité, surtout ceux parmi nous des pays les plus riches, de nous assurer que nous travaillons davantage pour voir les bénéfices de l'économie mondiale partagés entre un plus grand nombre au sein des pays et entre eux.»

Il a reconnu qu'ils n'avaient pas porté assez d'attention aux capacités de mise en œuvre de ces pays et qu'ils devaient maintenant corriger cette situation afin que les pays en développement puissent profiter du système de l'OMC. Il veut aussi améliorer l'accès des produits des pays les plus pauvres au marché américain. Mais tous, a-t-il dit, peuvent tirer profit d'un système commercial international doté de règles claires et prévisibles. Selon lui, «il est impératif que [la réunion de Seattle] réussisse».

Les pays en développement ont une autre inquiétude: l'insistance des pays du Nord à vouloir parler de normes du travail et d'environnement à l'OMC. Ils craignent que cela ne serve qu'à

ériger de nouvelles barrières contre leurs produits. Bill Clinton a rappelé, d'une part, que tous les pays devaient tenir compte des préoccupations de leur propre population et que le public, dans plusieurs pays, voulait être entendu sur ces questions. Il n'a pas dit que l'oreille attentive qu'il tend aux mouvements syndicaux et environnementaux est fortement influencée par la campagne présidentielle et l'appui que son vice-président Al Gore veut conserver dans ces milieux.

M. Clinton a toutefois insisté en disant qu'il ne cherchait pas à se doter de nouveaux outils protectionnistes et a noté que la meilleure façon de l'éviter était de doter l'OMC de règles précises, écrites de façon à le prévenir.

L'ouverture à l'endroit des organisations non gouvernementales, que le président et d'autres leaders disent souhaiter, a un prix et change la dynamique de réunions comme celle de Seattle. On l'a vu hier.

L'Union européenne a surpris tout le monde très tôt en matinée en annonçant qu'elle avait concocté, avec l'appui de la Hongrie, du Japon, de la Corée et de la Suisse — ses alliés dans le dossier agricole, une autre pomme de discorde —, une proposition d'ébauche de déclaration finale. Le document a été remis mardi soir au directeur général de l'OMC mais personne ne pouvait dire à qui lui-même l'avait remis. Chose certaine, les hauts fonctionnaires canadiens ne l'avaient pas encore vu hier matin.

Le document n'est pas resté secret longtemps. Bénéficiant d'une fuite, les Amis de la Terre ont aussitôt diffusé à Seattle et sur leur site Internet afin d'alerter d'autres groupes environnementaux. La manœuvre a fonctionné

puisque le World Wildlife Fund, l'Institut pour l'agriculture et la politique commerciale et Action Aid ont aussitôt convoqué une conférence de presse pour dénoncer l'abandon des pays en développement par l'Europe.

La cible de leur colère: le compromis européen sur la biotechnologie. L'Europe avait toujours refusé de créer un groupe de travail de l'OMC sur cette question, préférant en discuter sous les auspices du protocole des Nations unies sur la biodiversité. Ian Willmore, des Amis de la Terre, croit que l'OMC donnera toujours priorité au commerce, au détriment de l'environnement, et rejette donc la nouvelle position européenne, qui se rapproche de celle du Canada et des États-Unis.

Cet incident démontre l'effet de la vigilance nouvelle des groupes de pression les mieux organisés, ceux qui ont choisi de s'accréditer auprès de l'OMC pour avoir accès au site de la conférence plutôt que de protester à l'extérieur.

Il faut noter que les ONG accréditées ne sont pas que des critiques de l'OMC. On retrouve aussi des regroupements de gens d'affaires. Et ils peuvent parfois se rejoindre. Membres de la délégation canadienne, Gilles Taillon, président du Conseil du patronat du Québec, et Gérard Ponton, p.-d.g. de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec, seraient favorables à l'adoption de normes minimales du travail. Ils seraient d'accord pour que l'OMC prenne des mesures pour tenir compte — lorsqu'elle juge les mesures prises par un pays — des engagements que celui-ci a pris auprès de l'Organisation internationale du travail (sur les normes du travail) ou de l'ONU (en matière d'environnement).

## GUERRE

SUITE DE LA PAGE 1

Hier matin, quelques centaines de manifestants, qui se dirigeaient vers le centre-ville pour exprimer leurs préoccupations devant la mondialisation, ont réalisé le durcissement de la police et leur décision de ne faire aucune exception. À peine ont-ils entrepris leur sit-in pacifique qu'ils ont vu la police intervenir pour immédiatement arrêter ceux qui refusaient de bouger. Le périmètre de sécurité a été élargi et quoiconque s'y aventurait sans raison pouvait être arrêté.

La police a elle-même admis qu'elle avait décidé de changer de tactique à l'égard des protestataires. La veille, des milliers de militants syndicaux, environnementaux et sociaux ont manifesté sans violence, mais quelques centaines de personnes ont profité de l'occasion pour saccager des commerces.

Les vitrines de plusieurs magasins du centre-ville ont été fracassées. Certaines boutiques ont été victimes de vol. Lors des premiers incidents, quelques manifestants pacifiques ont tenté de s'interposer, au prix de coups de pied et coups de poing. La police, pourtant en force, observait la scène sans tenter d'arrêter les vandales, dont un groupe de gens coiffés de cagoules et de vêtements noirs qui multipliaient les graffitis, le grabuge et la casse, sans toutefois voler la marchandise. Il y a eu des arrestations, mais pas parmi ce groupe. Ce sont surtout des gens qui refusaient d'obtempérer qui ont écopé.

Pour le reste, les forces policières ont plutôt mis toute leur énergie à repousser les gens d'une intersection à l'autre à l'aide de gaz lacrymogènes. Comme la situation s'éternisait, à la veille de l'arrivée du président américain Bill Clinton, et qu'au moins deux groupes de fauteurs de trouble refusaient toujours de se disperser, faisant craindre la poursuite du vandalisme, le maire de la ville, Paul Schell, a carrément annoncé qu'il déclarait l'état d'urgence civil et imposait un couvre-feu sur le centre-ville. Sa réponse était à la mesure du choc subi par cette ville autrement très tranquille, impeccable et nantie. Elle a toutefois paru démesurée à plusieurs délégués étrangers. Pour se donner une idée, il faut savoir que l'étendue des dommages était en apparence semblable à ce qu'on a pu voir à Montréal après certaines coupes Stanley. Par contre, beaucoup moins de commerces de Seattle ont été dévalisés.

Malgré la décision du maire, deux groupes ont continué à narguer les policiers, s'en prenant dans un cas à un café Starbucks. Malgré cela, les forces de l'ordre s'en sont tenues à leur stratégie, soit repousser les deux groupes à l'extérieur du centre-ville sans tenter d'arrêter ceux qui se livraient au saccage. Autour, on notait quelques curieux, des confédérés se rendant à leur hôtel et même quelques voitures circulant aux intersections voisines.

Plusieurs manifestants, décorés de macarons et la bannière sous le bras, étaient complètement découragés mardi soir à la vue du spectacle. L'un d'entre eux soupirait, craignant que les efforts des groupes populaires et syndicaux aient été vains. Le président Clinton, le directeur général de l'OMC, Mike Moore, et plusieurs ministres ont répété qu'il était important de faire la distinction entre une dissidence légitime et la violence déplorabile et gratuite d'un petit groupe. Mais ce sont quand même des manifestants contre l'OMC qui ont été stoppés hier matin par un déploiement policier plus imposant que la veille.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

#### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiques dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 909, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## UMQ

«Quand ça fait des mois que vous avez entrepris quelque chose d'intensif, un moment donné, il faut aboutir»

SUITE DE LA PAGE 1

actuel sera un «moindre mal» par rapport à la facture maintenue par Québec depuis deux ans pour assainir les finances publiques.

Les maires qui ont exprimé leur mécontentement jusqu'ici — à Longueuil et en banlieue de Québec notamment — sur une obligation de résultats quant à la réduction du fardeau fiscal de leurs contribuables auront toutefois leur mot à dire lors d'une assemblée générale qu'a promis de tenir le président de l'UMQ, Mario Laframboise, si une entente de principe survient avec le gouvernement Bouchard.

Quant à ce dernier, il semble que c'est la fiscalité d'agglomération, promise par l'UMQ à la condition de la signature d'un pacte fiscal, qui a séduit particulièrement la ministre Louise Harel. Un accord de principe est en effet survenu il y a deux semaines

entre des maires de la banlieue montréalaise et des représentants de la métropole sur une nouvelle équité régionale.

Ce principe ferait en sorte que les villes des banlieues et des couronnes participent au financement d'équipements et de services régionaux situés à Montréal. La Ville économiserait ainsi environ 100 millions de dollars, la moitié sur la facture gouvernementale éliminée et le reste par le truchement de la fiscalité d'agglomération en partageant notamment le coût d'installations comme le Jardin botanique et le Biodôme.

Cette nouvelle équité régionale pourrait également s'appliquer aux autres villes de centralité (six villes centres et 25 agglomérations). Elle pourrait signifier toutefois de légères augmentations de taxes municipales au sein des villes devant supporter les villes centrales.

Malgré le fait que la facture de 356 millions est valable jusqu'à la fin de l'année

2000 et que les municipalités devront en payer le premier tiers, 125 millions, au printemps, Mme Harel souhaite conclure le pacte fiscal avant la fin de l'ajournement des Fêtes à Québec. La signature éventuelle du pacte sera immédiatement suivie de la publication de son livre blanc sur l'ensemble de sa réforme municipale.

«Il y a une question psychologique, a-t-elle souligné hier. Quand ça fait des mois que vous avez entrepris quelque chose d'intensif, un moment donné, il faut aboutir».

Pour sa part, la Fédération québécoise des municipalités compte proposer également au gouvernement de nouvelles pistes pour rester dans le coup. Il est de moins en moins question d'assumer le financement des CLD (Centres locaux de développement) du côté des MRC, mais la FQM dit avoir des cartes dans son jeu pour un transfert de nouvelles responsabilités qui remplacerait la facture de 356 millions.

## SIDA

En Afrique du Sud, le président Mbeki est accusé de «génocide passif»

SUITE DE LA PAGE 1

contraction d'autres maladies transmises sexuellement a chuté de 50 %.

À l'échelle nationale, le Canada investit annuellement 42,2 millions dans la lutte contre le VIH/sida. Ottawa sera de plus l'hôte d'une conférence internationale sur le sujet au printemps prochain.

#### Manifestations africaines

C'était d'ailleurs dans les pays en développement, les plus affectés par l'épidémie, que les gens se sont le plus mobilisés hier pour sensibiliser l'opinion publique au fléau du VIH/sida. Car le fossé se creuse entre les pays occidentaux qui peuvent se payer des thérapies et les pays pauvres.

En Afrique du Sud, des organisations de lutte contre le sida ont manifesté au Cap de façon vigoureuse contre la politique du gou-

vernement et mis en cause les compagnies pharmaceutiques. Ils ont accusé le président Thabo Mbeki de «génocide passif» pour son refus de fournir de l'AZT aux femmes enceintes séropositives parce que ce médicament est trop coûteux.

En Éthiopie, le président Negasso Gidada a affirmé dans une allocution radiotélévisée qu'il faut «briser le silence» autour du sida «pour protéger le public». Les estimations de l'ONUSIDA de juin 1998 soulignaient que plus de 9 % de la population adulte éthiopienne (près de 60 millions de personnes) serait porteuse du virus, soit une progression spectaculaire plaçant l'Éthiopie au troisième rang mondial en chiffres absolus.

La situation est certes quelque peu différente ici. Santé Canada évalue qu'entre 55 000 et 60 000 Canadiens auraient été infectés par le VIH depuis 1982. De ce

nombre, près de 20 000 personnes présentaient les symptômes du sida à la fin de 1997 et 12 000 en sont décédées. Il y a tout de même matière à se réjouir car le taux d'infection est en baisse significative. En 1998, 2300 nouveaux cas d'infection ont été rapportés, contre presque le double (4200) deux ans plus tôt. Parmi les groupes au sein desquels on note une augmentation des cas d'infection figure celui des autochtones. Avant 1990, les membres des Premières Nations infectés représentaient 1 % des nouveaux cas. Ce chiffre est maintenant de 15 %. Malgré tout, les hommes homosexuels ou bisexuels constituent encore environ 55 % des personnes infectées au Canada. Les infections par transfusion de sang représentent moins de 5 % des cas.

Avec La Presse canadienne et l'Agence France-Presse